

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Mardi 27 avril 2010 – Espace du Moineau à Rouen

La CPDP rappelle que ne sont consignés ici que les propos tenus par des personnes ayant décliné leur identité et ayant utilisé un des micros. La séance est ouverte à 18 heures 37 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public.

M. HOUI.- Bienvenue. Tout d'abord, pour vous donner quelques explications, vous venez de le comprendre, nous avons décidé de changer de salle, puisque plusieurs personnes nous ont conseillés de ne pas utiliser la salle André Malraux, qui n'était pas totalement adaptée à ce type de réunion, d'où la splendide salle que nous utilisons ce soir.

N'apportez aucune interprétation, de quelque nature que ce soit, à la localisation de cette réunion publique dans ces magnifiques locaux ! Bien évidemment, la Commission est totalement neutre, indépendante et, en particulier, il n'y a aucune appartenance confessionnelle qui soit liée à l'utilisation de cette salle. Je tiens à le mentionner si c'était nécessaire.

La réunion qui nous rassemble de plus en plus et tant mieux – bienvenue aux personnes qui arrivent –, ce soir, va concerner un thème central concernant le débat public, puisque nous allons traiter ensemble en partie, peut-être beaucoup, de l'existence ou non d'alternatives à Penly, en se fixant comme cadre la politique énergétique nationale.

C'est la quatrième réunion qui est organisée sur les 12 que nous avons prévues dans notre débat public. Comme vous le savez pour la plupart d'entre vous, nous avons, bien évidemment, choisi, décidé, d'appliquer à la lettre la procédure de débat public et donc l'ensemble des termes que nous abordons concerne à la fois l'utilité même du projet et ses modalités d'application.

Ce débat public a été décidé par une autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public, dont l'un des vice-présidents, Patrick Legrand, est dans la salle, et je le remercie parce qu'il nous apporte ses conseils avisés depuis le début de ce débat. La Commission nationale a confié à une commission particulière du débat public le soin et la charge d'organiser ce débat. Cette commission est composée de personnes neutres et indépendantes ; je ne le soulignerai jamais assez, nous sommes des personnes neutres et indépendantes. Je vais vous présenter assez rapidement, peut-être trop rapidement, les personnes qui composent cette commission, tout au moins cinq des six personnes qui composent cette commission, puisque Vincent Ala, spécialiste d'internet, n'est pas parmi nous ce soir pour des raisons professionnelles : Rémy Martin qui est un ingénieur et qui est très actif dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, Jean-Marc Helm qui est également dans la salle et qui est un spécialiste des matériaux de construction ; Rémy et Jean-Marc vous donneront la parole quand vous le souhaitez. À la tribune : Paula Ceccaldi qui est une journaliste de presse écrite, Bénédicte Herbinet qui est conseillère auprès de la présidente de l'INRA et qui est une spécialiste des thèmes de santé et de sécurité et, en ce qui me concerne, Didier Houi, je préside cette commission, j'ai eu des activités de recherche au CNRS et je dirige actuellement l'Agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées.

Le débat public que nous organisons, comme les autres débats publics, a deux objectifs importants : fournir des informations argumentées, diversifiées, et recueillir tout au long des réunions et des interventions qui sont faites sur notre site l'ensemble des avis qui peuvent s'exprimer sur ce sujet.

À l'issue de ce débat public, comme à l'issue des autres, n'attendez pas que la Commission dise : « *Il faut ou ne pas faire le projet EPR* ». Nous serons amenés à rédiger pendant deux mois un compte rendu le plus scrupuleux possible de l'ensemble des points de vue qui se seront exprimés à l'occasion de ce débat et pendant ces mêmes deux mois, la Commission nationale, de son côté, fera un peu la synthèse de ce compte rendu sous forme d'un bilan et l'ensemble sera transmis au maître

d'ouvrage, Électricité de France, qui aura trois mois pour faire savoir à la commission nationale en quoi ce débat aura modifié le projet qui est aujourd'hui soumis à notre discussion.

Vous êtes ici, donc vous êtes intéressés par le débat, vous voulez y participer. Outre participer à des réunions publiques, vous savez probablement qu'il est possible de participer au débat *via* un site internet sur lequel on trouve des informations, sur lequel il est possible de poser des questions et d'obtenir des réponses, sur lequel il est également possible de visionner en direct et en différé l'ensemble des réunions organisées.

Autre outil qui est mis à la disposition, cette fois-ci, plutôt des personnes morales : la rédaction de cahiers d'acteurs, c'est-à-dire des documents dans lesquels sont exprimés des points de vue. Aujourd'hui, 10 cahiers d'acteurs ont été communiqués à la commission, 5 ont déjà été édités, et vous aurez la possibilité d'entendre ce soir l'expression d'un cahier d'acteur, et 5 autres sont en cours d'analyse et de validation.

Et, bien évidemment, les réunions publiques. Je l'ai dit à plusieurs reprises, mais nous avons décidé, dès que l'organisation de ce débat nous a été confiée, de prendre l'avis d'un ensemble de personnes assez importantes et ceci nous a bien fait ressentir qu'il y avait deux grands types d'attentes : des attentes plutôt de portée générale, globale, et des attentes plutôt de portée locale et des effets que ce projet pouvait avoir, s'il était réalisé, au niveau de la proximité.

Le thème de ce soir qui va être traité : politique énergétique, alternatives. Quatre interventions successives vont avoir lieu en tribune.

Tout d'abord, M. Fontaine, de la Direction générale de l'énergie et du climat, une Direction générale qui dépend du ministère, je dirai : chargé de l'environnement et de l'écologie, de manière à ne pas fournir tout le titre du ministère qui est relativement long. Ensuite, Madame Ardit, au titre de France Nature Environnement, qui exprimera une demande d'expertise complémentaire, sur laquelle on pourra revenir à la suite de notre discussion, puis Madame Bérégofoy au titre de la formation Europe Écologie, qui a produit un cahier d'acteur et qui, à ce titre, présentera ce cahier d'acteur. Ces trois intervenants auront 10 minutes pour faire part de leur point de vue.

Ensuite, nous passerons la parole au maître d'ouvrage, en particulier à M. Dupuis, à la fois pour que le maître d'ouvrage donne son point de vue sur la question traitée et puisse, bien évidemment, présenter le projet concerné par ce débat.

Vous l'avez vu pour les habitués de nos réunions, nous avons décidé de changer un peu l'ordre, car on ne voudrait pas que cela ronronne de trop ; on va essayer, autant que faire se peut, de pouvoir adapter l'organisation du débat en fonction des thèmes choisis.

Quelques rappels pour terminer... Concernant les interventions en salle, pour nous, l'objectif est bien de faire tourner la parole et de permettre d'abord à celles et ceux qui n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer de pouvoir le faire. Vous le savez, c'est un débat public et un débat public est conçu pour être ouvert au public et donc à des non-spécialistes, des non-initiés ; il faut que les non-spécialistes, les non-initiés, puissent poser des questions, intervenir, soit de manière orale s'ils le souhaitent, soit sous forme écrite pour celles et ceux qui préfèrent une formulation écrite. Nous avons des formulaires à votre disposition si vous souhaitez utiliser ce support. Il est important pour nous que chacun puisse intervenir. Pour cela, nous vous demandons de respecter deux conditions : un temps de parole limité à trois minutes, de manière à ce que, justement, la parole puisse tourner, et installer ensemble un climat de respect et d'écoute pour que les personnes qui ne sont pas habituées à intervenir en public puissent avoir un climat qui le permette.

La Commission a accepté une exception aujourd'hui, et ce sera également le cas lors de la réunion d'Eu : que soit présenté, toujours dans le cadre des trois minutes imparties, un film qui est, je crois, de la propriété d'Électricité de France, qui montre un projet d'hydrolienne et dont la projection a été demandée par l'association « Stop-EPR » qui, comme vous l'avez constaté, suit en continu nos débats. Après discussion avec les responsables de « Stop-EPR » et d'Électricité de France, nous

avons accepté qu'à l'occasion de cette réunion et de celle d'Eu, cette projection puisse être accordée de manière exceptionnelle.

Je vais vous laisser la parole si vous avez des questions concernant l'organisation du débat. Nous avons prévu que ce débat puisse durer jusqu'à 20 heures 30, 21 heures... Je ne vais pas dire : « *jusqu'à ce que mort s'ensuive* », car ce serait une vision négative, mais, bien évidemment, si des questions se posent, nous prendrons les questions tant qu'il y en aura.

Avez-vous des questions concernant l'organisation même du débat ? (*Aucune.*)

Je passe la parole à M. Fontaine, au nom de la DGEC, pour que vous commenciez à nous renseigner sur la politique énergétique nationale.

M. FONTAINE.- Merci, Monsieur le Président.

Bonsoir à tous. Je me présente, je suis Pierre Fontaine, je suis sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat du Meeddem, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Tout d'abord, je vais vous présenter le cadre dans lequel s'inscrit la politique énergétique.

La politique énergétique française s'inscrit autour de quatre piliers.

Le premier pilier est la loi de février 2000 qui consacre l'ouverture des marchés. On passe d'un monde sous monopole issu des lois de 1946 à un monde ouvert avec la première loi de 2000, transposition de directive européenne, qui sépare les activités de transport et de distribution, crée un régulateur, ouvre à la concurrence à la fois le segment de la production et de la commercialisation et met en place de nouveaux outils, pour que l'État puisse conserver une maîtrise dans le cadre de son mix énergétique, à savoir les programmations pluriannuelles des investissements. On y reviendra tout le long de la présentation.

Le second pilier est la loi de programme de 2005, qui a fixé les orientations de la politique énergétique française autour de quatre objectifs :

- contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement ;
- assurer un prix compétitif de l'énergie ;
- préserver la santé et l'environnement, en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre ;
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.

C'est l'article 1 de cette loi ; l'article 2 dit que l'État va veiller à limiter les consommations.

Troisième pilier, par ordre chronologique : le Grenelle de l'environnement, avec une démarche nouvelle où autour de cinq collègues qui représentaient l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs, les salariés, un certain nombre de groupes de réflexion se sont montés, ont fait des propositions et ont ensuite été déclinés par le biais de comités opérationnels. Cela s'est traduit ensuite par une série de textes et de lois ou de projets de loi ; en ce qui nous concerne, dans les énergies, c'est le Plan national de développement des énergies renouvelables de 2008, avec ensuite l'adoption de la loi de programme des engagements du Grenelle votée en août 2009 et, actuellement, la loi sur l'engagement national pour l'environnement qui est en cours de discussion au Parlement.

Enfin, dernier point important dans le cadre de la politique énergétique : le paquet énergie climat – « paquet » est le terme bruxellois consacré, ce n'est pas très élégant – qui a été adopté sous présidence française en décembre 2008, dit aussi « *paquet trois fois 20* », à savoir 20 % de moins d'émissions de gaz à effet de serre, 20 % de réduction de consommation et 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne.

Une fois ce cadre présenté, de quels instruments dispose-t-on pour mettre en œuvre une politique énergétique ? Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la loi de 2000 a mis en place de nouveaux

mécanismes, à savoir les PPI : PPI électrique, PPI chaleur, PIP gaz (plan indicatif pluriannuel), mais on est sur des objets dont la philosophie est identique.

Ce sont des documents prévus par la loi qui sont mis à jour une fois par législature. Cela permet d'avoir un lieu d'interaction et de convergence des politiques énergétiques et des décisions individuelles des acteurs. L'État fixe des politiques, des objectifs de développement de capacité de production d'infrastructures et cela éclaire et oriente le choix et les décisions d'investissement des opérateurs économiques.

Dans le cadre de tous les travaux qui avaient été menés, notamment le Grenelle, et tous les débats au niveau européen, le ministre, Jean-Louis Borloo, a souhaité avoir une approche globale et mener les trois exercices de front, ce qui était une première, puisqu'auparavant, on les avait faits de manière séquentielle. Cela a permis de mieux apprécier, pour l'ensemble des volets, ce qu'on pouvait faire en matière de lutte contre le changement climatique, comment faire en sorte d'arriver plus facilement aux objectifs du paquet climat et, bien évidemment, d'intégrer tous les objectifs mis en exergue par le Grenelle de l'environnement, à savoir la réduction des besoins, la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique. Ces trois exercices ont été menés de front avec un comité de suivi identique qui regroupait, là aussi, un format semblable à ce qui avait été fait dans le cadre du Grenelle.

Ces documents ont été remis à l'été 2009 ; quelles sont les principales lignes directrices de ces documents ?

Le premier axe, que l'on retrouve dans l'ensemble des trois documents, est une primauté à la maîtrise de la demande, maîtrise de la demande qui passe par une réduction de la consommation énergétique des bâtiments, tant bâtiments anciens que bâtiments neufs, une stabilisation des consommations électriques, avec de gros efforts faits en termes, par exemple, d'éco-conception, de suppression de commercialisation d'ampoules à incandescence. Vous voyez qu'il y a peut-être une petite accroche dans le transparent qui vous dit : « *la demande gazière à la croisée des chemins* », parce que sur la ligne qui concerne le gaz, vous voyez que la réduction n'est pas aussi forte que sur d'autres lignes, tout simplement parce qu'il y a une forte réduction de la consommation de gaz dans les bâtiments, mais, en contrepartie, il y a une augmentation parce qu'on utilise du gaz pour produire l'électricité, ce qui fait que l'évolution au niveau du gaz est un peu différente.

Le deuxième enseignement que l'on a repris dans l'ensemble des trois documents est un développement massif des énergies renouvelables, à la fois pour la chaleur et pour l'électricité. L'objectif est de développer 10 mégateps en chaleur par un recours accru à la biomasse et, pour l'électricité, une augmentation de 7 mégateps, liée à une augmentation sur l'ensemble des énergies renouvelables, mais principalement l'éolien. On voit bien que ce sont des objectifs tout à fait ambitieux.

La PPI électrique maintenant, puisqu'on est quand même là dans le cadre d'un débat public sur l'EPR.

Qu'est-ce que la PPI ? La PPI est un document indicatif ; il est compatible avec l'organisation des marchés. Les acteurs sont libres de se positionner et d'investir dans des moyens de production de leur choix. La seule chose, c'est que le gouvernement, qui est responsable du mix énergétique, de l'indépendance énergétique, en fonction des critères que j'ai rappelés tout à l'heure de la loi de 2005, notamment compétitivité, etc., exprime des choix, des orientations, et le fait sur la base d'analyses techniques qui sont faites notamment par le bilan prévisionnel de RTE.

RTE est le gestionnaire du réseau de transport qui est en charge de l'équilibre offre/demande. Je le signale, puisqu'en électricité, il y a une dimension un peu particulière : l'électricité ne se stocke pas et donc, instantanément, il faut un équilibre entre l'offre et la demande ; RTE est responsable de cela et, au titre de la loi, fait des bilans prévisionnels et analyse différents scénarios d'évolution de la demande et de la structuration du parc et remet un document, qui est totalement public, que vous pourrez trouver sur internet, qui fait part des besoins du système électrique à un certain horizon.

La PPI électrique a donc intégré tout ce qui concernait la maîtrise de la demande, on a repris des scénarios qui avaient été évoqués dans le Grenelle, on a repris l'accent mis sur les énergies renouvelables et cette fois-ci, on a décliné les 7 mégateps dans des objectifs de développement des renouvelables. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un fort accent sur l'éolien, 25 000 mégawatts - 19 000 à terre et 6 000 en mer-, 5 400 de photovoltaïque, 2 300 de biomasse et 3 000 d'hydraulique. Le nucléaire, je le cite parce que c'est dans la structure de la PPI, mais, bien évidemment, il y a une série de transparents dédiés après et j'y reviendrai.

Un troisième volet important est la modernisation du parc thermique. Il est indispensable dans un système électrique d'avoir un parc thermique qui permet l'ajustement instantané de l'offre à la demande. Ce sont des moyens très souples d'utilisation, qui polluent, certes, en CO₂, mais qui sont très souples et qui permettent de s'ajuster instantanément et de faire l'équilibre offre/demande.

Nous avons lancé une réflexion sur le sujet, avec des orientations prises en termes de centrales au charbon. Il faut voir que la moitié du parc de centrales au charbon va disparaître d'ici 2015 pour des raisons de pollution. Même si le charbon est incontestablement quelque chose qui permet une sécurité d'approvisionnement, parce qu'il y a tout de même beaucoup de sources d'approvisionnement, il n'a pas été identifié de besoins nouveaux en termes de charbon et a même été prise une orientation un peu plus ambitieuse dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, à savoir qu'on imposait, pour toute autorisation de centrale au charbon, d'être dans une logique de démonstration de la chaîne qu'on appelle « de captage, stockage du CO₂ ».

Le corollaire de cela est une augmentation forte des cycles combinés à gaz qui vont compenser les centrales au charbon qui vont se retirer du parc et, ensuite, des centrales qui servent à faire vraiment la pointe, à savoir les centrales au fuel et les turbines à combustion.

Un point important mis en exergue par la PPI qui a été repris par l'ensemble des acteurs a été la nécessité d'avoir une meilleure maîtrise de la pointe. La pointe est une sorte de pic de consommation que vous avez de manière quotidienne ou saisonnière pour répondre, bien évidemment, à un besoin. Le ministre, Jean-Louis Borloo, a demandé à des parlementaires, MM. Poignant et Sido, de mener un groupe de travail sur la gestion de la pointe. Ce rapport a été remis au ministre en début de mois et une des orientations proposées dans le cadre de ce rapport est de travailler énormément sur la notion de maîtrise de la demande, une gestion de l'effacement et de mise en place de marchés qui permettent de valoriser l'effacement, parce qu'un des problèmes que nous avons aujourd'hui est l'absence de valorisation de l'effacement qui est une forme de production négative.

Je reviens maintenant sur le point nucléaire. Tout d'abord, la PPI dit, en matière de nucléaire, que le nucléaire est compétitif. On a fait un certain nombre d'études, que l'on appelle « les coûts de référence », et qui montrent que sur la plupart des scénarios, le nucléaire est compétitif. Cela a d'ailleurs été corroboré par d'autres analyses faites au niveau international, tant au niveau européen qu'au niveau de l'AIE. Le nucléaire est décarbonné. Toutefois, il y a un point important dans la compétitivité du nucléaire, mais qui concerne le parc actuel : il y a une nécessaire amélioration des performances à avoir aujourd'hui, notamment en termes de disponibilité. Bien évidemment, le projet d'aujourd'hui ne répond pas à cette préoccupation ; c'est vraiment une préoccupation générale.

Le deuxième point très important dans la PPI est la prolongation au-delà de 40 ans de la durée d'exploitation du parc nucléaire. En fait, il y a une tendance globale que l'on observe dans la plupart des pays qui ont du nucléaire, qui est de prolonger la durée de vie des centrales. On pense que c'est un point intéressant, mais dans tous les cas, ce sera à l'ASN de se prononcer sur la prolongation de ce parc et dans tous les cas, il y aura une primauté absolue à la sûreté nucléaire ; ce sera fait par le biais des examens réguliers que fait l'ASN, notamment les examens décennaux.

Maintenant, le projet de Penly dans la PPI électricité.

On voit bien que l'on a trois axes forts dans la PPI :

- la prolongation de la durée de vie des centrales au-delà de 40 ans, mais on n'est pas sûr que cela puisse se faire, l'ASN décidera au cas par cas ;
- la maîtrise de la demande ; on a des objectifs très ambitieux, ceux du Grenelle, mais aujourd'hui, on s'interroge sur les nouveaux usages et les transferts d'usages ; ce que je veux dire par transfert d'usage, ce sont des gens qui sont aujourd'hui au fuel et qui décident de prendre une pompe à chaleur, c'est très bénéfique sur le CO₂, mais cela a un impact sur l'électricité ; sur les nouveaux usages, je pense, par exemple, aux véhicules électriques ; si, demain, on a des véhicules électriques, on n'aura pas tout à fait la même demande ;
- le développement des ENR ; vous l'avez vu, on a des chiffres très ambitieux de développement pour chacune des filières, que ce soit dans l'éolien, dans le solaire, dans la biomasse et, très honnêtement, ces trois axes forts présentent un certain nombre d'incertitudes à l'horizon 2020 ; on n'est pas capable d'être sûr que dans 10 ans, on ait l'ensemble des critères. La mise en place d'un EPR à Penly – c'est ce que dit la PPI – va permettre de donner les marges de manœuvre et de garantir la sécurité d'approvisionnement, la réduction des émissions de CO₂ et assurer la compétitivité qui est un des objectifs de la loi de 2005.

Dernier point, sans doute pour lancer un peu le débat : et si la PPI se déroule comme prévu ? En effet, je vous ai dit qu'il y a un certain nombre d'incertitudes et qu'on y répond par le biais d'un EPR.

Si on est dans un cas optimiste où tout se passe bien, les centrales sont prolongées de 40 ans, on a un scénario de maîtrise de la demande qui se réalise comme prévu et on a les ENR qui sont dans le parc comme prévu, à la date prévue, on aura des marges de manœuvre qui vont être constituées de moyens non carbonés et qui contribueront, le cas échéant, par des exportations, à l'effort européen de réduction des émissions de CO₂. Les exportations seront faites dans une mesure assez raisonnable, puisque c'est limité par la capacité des interconnexions.

Je tiens tout de même à souligner le rôle important des interconnexions au niveau européen, puisque cela contribue à la stabilité des réseaux. De nombreux efforts sont faits aujourd'hui en termes de prévision de production, que ce soit en termes de disponibilité des parcs, de prévision des productions, énergies renouvelables, etc., pour limiter la saturation de certaines interconnexions et donc améliorer la qualité de l'électricité et du système.

Dans tous les cas, si la PPI se déroule comme prévu, le moment venu, sera permis d'anticiper l'effort d'investissement de renouvellement, même si, aujourd'hui, et je tiens à le répéter, Penly n'est pas une tranche construite en termes de renouvellement, et cela aura permis de renforcer la filière industrielle, puisque la société de projet et ses partenaires sont une opportunité pour renforcer le développement de l'EPR en Europe et à l'export et, bien évidemment, il y aura un maintien de compétences avec le chantier à Penly.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Monsieur le Président.

M. HOUI.- Merci, Monsieur Fontaine. Je vais passer la parole à Madame Arditi au titre de France Nature Environnement.

Mme ARDITI.- Bonjour. Je représente ici France Nature Environnement. France Nature Environnement est avant tout une fédération de plusieurs milliers d'associations locales, regroupées départementalement, régionalement, puis nationalement, et à laquelle adhèrent aussi en direct quelques grandes associations. Elle couvre l'ensemble du territoire français et l'outre-mer et si on voulait la définir extrêmement sommairement, je dirai que c'est un mouvement de citoyens actifs qui sont conscients des limites de la planète et de la richesse que représente la planète.

Je vais, comme on a un temps assez court, me concentrer sur deux points :

- Est-ce qu'on a besoin de cet EPR ?

- Peut-on revisiter les arguments de vente du nucléaire.

En conclusion, j'émettrai un tout petit éclairage, mais très rapide, sur le nucléaire et le climat dans l'aspect international, mais ce sera une seule diapo.

Premier questionnement, puisque c'est cela aujourd'hui : est-ce que cet EPR est nécessaire ? Comme vous le voyez, la réponse est non. Quand je dis « non », je précise : non si nous voulons satisfaire les besoins des Français ; si on veut faire autre chose avec cet EPR, faire de la France le leader mondial de l'industrie nucléaire dans le monde, on peut penser que le premier réacteur et celui de Finlande se déroulant mal, il en faut un troisième pour se faire mieux la main... Tout cela est possible, mais pour satisfaire les besoins d'énergie des Français, non. Je le justifierai sur trois points qui auront chacun une diapo.

Premièrement, je montrerai qu'il y a une forte tendance, systématique, à toujours surévaluer tous les besoins, même si le Grenelle, ensuite, a commencé à modifier.

Deuxièmement, sur la production d'électricité, je montrerai que, quelle que soit la situation, on va vers une très grosse surproduction.

Troisièmement, je montrerai, parce que le passé peut parfois nous donner des leçons intéressantes, ce que cela a donné dans le passé, les effets pervers d'une surproduction électrique, parce que cela ne sera pas la première fois.

Besoins toujours surévalués. On a parlé tout à l'heure des scénarios. Vous avez ici un schéma... Juste une remarque : tous les documents que je vais donner proviennent de documents officiels, publics, rien de ce qui pourrait être supposé être un opposant au nucléaire, ce n'est pas intéressant, on va toujours chercher les argumentaires chez son adversaire.

Vous voyez S1, S2, S3. Que sont ces trois scénarios ? 1998, feu le Commissariat au plan fait des scénarios mais, au lieu de faire un scénario, il en fait trois, il dit : « *Si on fait plutôt cela, on va par là* », il ouvre des perspectives – on avait appris quand même depuis quelque temps qu'un scénario ne consistait pas à prendre la droite telle qu'elle était et à la prolonger – en mettant trois scénarios, S1 étant le plus fort, S2 le moyen et S3 le plus percutant en termes d'économie d'énergie. Deux ans après, la DGEMP fait le premier scénario de référence. À partir de là, on fera des scénarios de référence tous les quatre ans. C'est seulement deux ans après cette analyse variée du plan. Ce scénario, vous ne le voyez pas, parce qu'il est calé sur le S1, complètement. Autrement dit, on a ouvert une perspective S1, S2, S3 et, deux ans après, l'État dit : « *Nous pensons que les besoins, c'est le maximum de ce que l'on a dit* ». Bien...

Quatre ans après, on refait l'exercice, les choses ont un peu bougé, on s'aperçoit que peut-être qu'on a été un peu trop loin, donc on fait un deuxième scénario, DGEMP 2004 tendanciel, un peu en dessous, car on s'est rendu compte qu'on était vraiment trop haut. Arrive 2008, encore quatre ans, donc on refait le scénario. Vous voyez que le trait noir, qui représente ce qui s'est passé vraiment, ne bouge quasiment plus depuis 2002 ; il y a un peu une interrogation ; en gros, depuis 2002, c'est stable. Alors que fait-on ? On est quand même bien obligé de prendre cela en compte, mais on repart exactement du même niveau, on reprend exactement la même pente qu'en S2, en prenant seulement en compte qu'il y a quatre ans que cela n'a pas bougé. On attend évidemment 2012, date à laquelle ce scénario va encore tomber. On voit bien que la technique est, systématiquement : « *Je surévalue au maximum les besoins* – c'est l'État à chaque fois qui le fait –, *comme cela, je suis sûr* ». Ça, c'est avant Grenelle ; je dirai deux mots sur le Grenelle après. Donc surévaluation systématiquement des besoins de la part de l'État.

Deuxième point, on passe à la production d'électricité. Le Grenelle est passé par-là, donc on a des prévisions, les prévisions, en gros, de 2006 à 2020 ; on dit : « *S'il n'y avait pas de Grenelle, on fait 120 térawattheures en plus ; s'il y a Grenelle, on fait 50 térawattheures en plus* ». Grenelle différé, c'est-à-dire qu'on se dit qu'on n'est pas sûr de faire tout le Grenelle, donc Grenelle avec 10 ans de retard : 50 térawattheures de plus ; si c'est le vrai Grenelle, on fait tout : 20 térawattheures de plus.

Que se passe-t-il après avec les hypothèses ? Première hypothèse : « aucune fermeture de réacteur !!!!! » Vous voyez que j'ai mis beaucoup de points d'exclamation, je ne sais pas si cela représente le nombre de réacteurs qu'il faudrait fermer... Je crois qu'il faudrait en fermer plus... Aucune fermeture de réacteur, en tout cas programmée, car s'il y en a vraiment un dont on sent que l'accident n'est pas loin, on va peut-être l'arrêter, deux EPR supplémentaires – on en a déjà programmé un, celui-ci, on nous a déjà dit qu'il serait programmé, il est dans la PPI – et on a déjà entendu dire que le troisième allait venir, donc je pense que dans pas très longtemps, on va le voir pointer du nez, mais je n'ai pris que les deux en question, les énergies renouvelables, plus 80 térawattheures, plus quelques investissements pour la pointe ; résultat – ce n'est pas moi qui le donne –, on nous dit : « Selon les cas de figure, nous aurons entre 54 térawattheures et 129 térawattheures de trop ». Autrement dit, les marges de manœuvre sont larges, puisque dans tous les cas de figure, il y a au minimum 54 térawattheures de trop. Je vous rappelle que 54 térawattheures, ce sont déjà quatre EPR. À la barre *minimum minimorum* de ce qu'on va avoir, ce seront quatre EPR de trop ; on n'en aura peut-être pas quatre d'ici là, mais... 129 térawattheures, je vous le mets pour qu'on comprenne, c'est la fermeture des 20 plus vieux réacteurs de France ; c'est leur production. Cela ne tombe pas mal, il se trouve qu'en 2021, on aura 21 réacteurs qui auront 40 ans et plus. On ne va peut-être pas attendre tout à fait jusqu'au bout que l'accident arrive avant de commencer à les fermer.

Troisième point, que peut-on apprendre des leçons passées ? Vous voyez, je vous donne deux éléments flash, un sur la consommation totale et un sur l'électricité, c'est toujours trop ! Cela s'est déjà passé une fois dans le passé que c'était toujours trop ; tout le monde sait que notre programme de 1974 de M. Messmer a été un programme délirant en amplitude. Que s'est-il passé ? Quand les centrales se sont mises à sortir, l'industrie ne voulait pas autant d'électricité, les autres pays, avant 1992-1993, n'achetaient pas à la France, donc il fallait que les Français « bouffent » les kilowattheures nucléaires en trop.

Vous voyez là la publicité d'EDF 1991-1992, puis 1992-1993. Vous ne lisez pas les petites phrases, mais sur la première, il est écrit : « *Il est plus coûteux d'éteindre les convecteurs quand vous sortez d'une pièce de chez vous quelques heures que de les laisser fonctionner. En effet, des calculs précis prouvent...* » Les calculs précis, naturellement, à l'époque, pouvaient le contraire et EDF le savait et participait au groupe de travail qui avait élaboré les calculs ; à l'époque, je faisais cela, donc je savais. Si vous voulez, on a là de la publicité complètement mensongère, qui avait comme objectif de faire que les gens qui ont du chauffage électrique consomment plus pour qu'on puisse faire tourner ces réacteurs en trop.

Au bout d'un moment, le gouvernement s'est un peu ému, la FME – c'était peut-être déjà l'Ademe à l'époque ou c'était entre la FME et l'Ademe – s'est un peu émue et l'année d'après, vous voyez la deuxième pub, mais ne vous faites pas d'illusion, la première a couvert à peu près 10 fois plus de journaux et de médias que l'autre, bien entendu. S'il y en a trop et si l'on n'arrive pas à la vendre suffisamment aux étrangers et à l'industrie, ce sera à nous de retourner faire du chauffage électrique ou des choses comme cela.

Voilà pourquoi on n'a pas besoin de ce réacteur aujourd'hui. Je ne dis pas dans 25 ans... On n'a pas besoin de ce réacteur aujourd'hui.

Deuxième partie que je voulais aborder assez rapidement : quels sont les arguments de vente de l'énergie nucléaire ? On les a vus tout à l'heure ; je n'étais pas très loin, il y en avait peut-être un ou deux de plus... En gros, c'est l'indépendance énergétique, un coût très compétitif et peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Je vais reprendre ces trois points, avec une diapo pour chacun.

Premier élément, l'indépendance énergétique est une notion que je récusé totalement, c'est une notion scandaleuse, mais vraiment scandaleuse ! Premièrement, l'uranium est importé à 100 %

quand même, comme quoi il est plus facile de naturaliser l'uranium africain que les Africains eux-mêmes, mais passons... (*Applaudissements.*)

Excusez-moi, c'est un peu à côté, mais bon...

Mais surtout, je vous demande de réfléchir aux trois lignes qui sont là, qui ne sont pas très longues, si, demain matin, toute notre électricité nucléaire, on pouvait la faire avec le soleil qui tombe sur notre territoire, avec le vent qui traverse notre territoire, avec l'eau qui pleut sur notre territoire, avec les modes de calculs que l'on a aujourd'hui, nous serions moins indépendants qu'avec le nucléaire qu'on importe. Je ne veux pas en dire plus, mais vous comprenez que je trouve cette notion d'indépendance énergétique complètement scandaleuse et inappropriée, s'il fallait le dire avec des mots savants. Je passe sur cette première notion.

Deuxième notion : à quel coût le kilowattheure ? On nous a dit que c'était rentable. C'est rentable mais, en regardant d'un peu plus près, j'ai eu un choc parce que, en gros, le mégawattheure s'est traîné entre 28 euros, 30, 32, 33... C'était autour de cela, donc j'ai arrondi à 30, en 2003, 2002, 2004, 2005... Là, tout d'un coup, on a un dossier et le coût du kilowattheure pour l'EPR est passé entre 55 et 60 mégawattheures. Alors vous regardez la ligne du dessous : « *EDF exporte, depuis 1992 – c'est là que démarre la courbe et je vais en dire un mot –, son mégawattheure à un prix moyen de 40 euros* ». Chacun va essayer de réfléchir à ce que cela peut signifier.

Mais à l'endroit où j'ai trouvé cette information dans le dossier, c'est dommage, parce qu'il manquait un dossier... Je suis absolument ravie, parce qu'EDF est là, va pouvoir répondre à notre question et nous donner la courbe complète. À cet endroit, dans le dossier, il y a une courbe où l'on vous dit : « *on importe le gaz à quel prix* » et on vous dit cela depuis 1970, « *on importe le charbon à quel prix* », « *on importe le fuel à quel prix* » ; très bien ! « *On exporte l'électricité à quel prix* », depuis 1992, parce qu'avant, on n'exportait pas, mais il n'y a pas le prix d'importation de l'électricité, ce qui est quand même dommage, car on sait, en gros, que l'on vend de l'électricité au long cours et, en fait, on achète de l'électricité de pointe, donc plus chère.

Je vais aller beaucoup plus vite. Le coût dépend des usages spécifiques. C'est simple, on est obligé d'avoir de l'électricité pour éclairer et pour un ordinateur, on n'est pas obligé d'avoir de l'électricité pour le chauffage ; résultat : il faudra faire des prix aux gens qui se chauffent à l'électricité pour qu'ils acceptent de se chauffer à l'électricité, donc aujourd'hui, chez les consommateurs domestiques, celui qui ne se chauffe pas à l'électricité paye son électricité plus cher pour permettre à celui qui se chauffe à l'électricité d'avoir le coût du chauffage moins cher.

Je sauterai le nucléaire mondial, éventuellement, puisqu'on me dit que j'ai un peu trop...

Dernier élément, le CO₂. Loin de moi l'idée de dire que cela n'économise pas de CO₂, ce n'est pas la peine de le faire, mais je voudrais dire que c'est beaucoup plus compliqué que cela. En gros, dans le dossier, on nous dit que c'est entre 5 et 50 grammes, mais en France, c'est 4. On est très content de savoir que nous sommes les meilleurs du monde toujours, mais on peut avoir quelques doutes. Le kilowattheure moyen consommé en France, qui n'a pas que du nucléaire, mais aussi de l'hydraulique et autres, moyenne annuelle : 60 grammes. C'est dans le dossier.

Mais j'ai eu envie d'aller voir si d'autres gens ayant des casquettes officielles ne disaient pas d'autres choses. J'ai trouvé une note RTE/Ademe – elle ne sera peut-être pas trop contestée –, qui nous dit que pour le chauffage électrique, qui est un problème saisonnier, le kilowattheure moyen fait 180 grammes et si on parlait du kilowattheure marginal, on est à 500, à 600 grammes.

Je voulais simplement dire qu'il va peut-être falloir que l'on fasse un tout petit peu attention aux évaluations trop simplistes.

Enfin... Tant pis, je la fais quand même... Juste un mot, c'est la dernière !

M. HOUI.- Vous le faites, mais vite !

Mme ARDITI.- J'ai fait combien de trop ?

M. HOUI.- Vous êtes déjà à 14 minutes.

Mme ARDITI.- Cela fera 15 !

Nucléaire mondial et climat... C'est juste pour se dire qu'il faut qu'on change de nos schémas mentaux en France ; il n'y a que nous qui faisons 80 % d'électricité nucléaire. Dans le monde, la production d'énergie primaire, c'est 6,5 % de toute l'énergie dans le monde, la consommation finale de l'énergie, c'est 2,3 %. Donc si on se dit qu'on va essayer de faire un maximum pour sauver le climat, on va doubler, mais on ne passera jamais que de 2,3 à 4,6 ; cela ne va pas aller très loin. En faisant cela, on fait quoi ? *Grosso modo*, il faudrait faire un réacteur par semaine ou un réacteur tous les 10 jours qui se mette en route quelque part dans le monde, sur lequel on tourne la clef et qui se mette en marche ; c'est absolument impossible ! Il faudrait deux fois plus de temps pour faire cela.

On sait très bien que maintenant, on a le mélange civil/militaire, la prolifération, les pays instables, etc. Cela veut dire que si je regarde une vision mondiale, pour le mondial et pour le climat, le nucléaire, c'est trop peu, trop tard et trop dangereux ! (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Ce que Mme Arditi n'a pas dit et que je vais être amené à dire, c'est que France Nature Environnement a communiqué à la Commission particulière du débat public le 12 avril une demande d'expertise complémentaire indépendante.

En quelques mots, des éléments d'information concernant cette disposition prévue par la loi qui est utilisée, pas très fréquemment, à l'occasion de débats publics. Cette demande doit porter sur des aspects importants vis-à-vis du débat qui est concerné et doit permettre de réexaminer les données, les hypothèses et les études qui sont utilisées pour expliquer les propositions initiales du maître d'ouvrage. Une étude de cette nature ne permet pas d'avoir du temps matériel suffisant pour fabriquer l'équivalent d'un contre-projet. C'est une étude qui doit être de caractère global, qui doit durer quelques semaines et qui doit apporter des éléments d'information et de connaissance supplémentaires à ceux qui ont pu être mentionnés dans le dossier du débat.

Le déroulement prévu est le suivant : nous avons reçu le 12 avril votre demande, la Commission l'a examinée et la CPDP, après réflexion, a décidé d'accepter cette demande et de la transmettre à la Commission nationale du débat public en reprenant les deux volets que vous avez souhaité traiter, c'est-à-dire les alternatives et le contenu en gaz à effet de serre du kilowattheure électrique consommé en France. La Commission particulière du débat public a informé la Commission nationale de cette démarche et la Commission nationale a inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, le 5 mai, l'examen de cette demande. Vous le savez, mais peut-être que ce n'est pas le cas des autres personnes présentes dans cette salle, la décision, bien évidemment, appartient à la Commission nationale du débat public qui décide ou non que cette expertise complémentaire selon deux volets soit mise en place et c'est la Commission nationale qui finance ce type d'études.

Je voulais informer l'assistance de cette démarche qui est en cours. La prochaine réunion qui se déroule à Envermeu le 4 mai ne sera pas, pour nous, l'occasion, de vous informer des suites à donner, puisque c'est le jour suivant que la décision sera prise par la Commission nationale. Bien évidemment, nous ferons part sur notre site des éléments de décision concernant ce sujet qui, bien, évidemment, est important dans le cours d'un débat public. Comme je le mentionne, c'est une démarche assez peu courante dans le cadre d'un débat public. Patrick Legrand me disait ce matin que la Commission nationale, et Patrick pourra me corriger si je dis une sottise, traite chaque année de l'ordre de 25 débats publics et de l'ordre de 2 font l'objet de demandes d'expertises complémentaires.

Avez-vous des questions sur les deux interventions qui viennent d'être faites, M. Fontaine et Madame Arditi ?

M. HELM.- Je me permets de vous rappeler trois principes pour la prise de parole.

Premièrement, vous ne pouvez vous exprimer que lorsque vous avez le micro. Autrement, l'ensemble de la salle ne vous entendra pas, vos propos ne seraient pas retranscrits dans le *verbatim* et, enfin, les gens qui nous regardent en direct sur internet ne vous entendraient pas.

Deuxièmement, le temps de parole est limité à trois minutes.

Enfin, avant de vous exprimer, merci de décliner votre identité et, éventuellement, de nous dire à quel organisme ou association vous appartenez.

Mme LEROY.- Présidente d'Écologie pour Le Havre. Je voudrais revenir sur le montage de M. Fontaine, en particulier sur la diapositive n° 6. Est-ce possible ?

Dans cette diapositive 6, j'ai été surprise que l'on parle en termes de puissance et non pas d'énergie, sauf à la dernière ligne où on a parlé à la fois de puissance et d'énergie. Il me semble qu'une clarification s'impose. (*Projection de la diapositive.*)

« *Accent sur les énergies renouvelables* », les mégawatts, pour moi, sont une unité de puissance et non pas d'énergie ; à la dernière ligne, « *3 000 mégawatts plus 3 térawattheures d'hydraulique* ». On met l'une à côté de l'autre une puissance et une énergie.

M. HOUI.- Une question technique...

M. FONTAINE.- Tout ce qui concerne les énergies renouvelables, ce sont des projets qui s'implantent, donc les éoliennes, etc., vous implantez des mégawatts ; on ne peut pas déterminer avant le régime de vent qu'il va y avoir et avoir une estimation fine du dispositif, ce que cela va produire.

Pour l'hydroélectricité, aujourd'hui, on a un parc hydroélectrique, avec un certain nombre de barrages installés sur l'ensemble des rivières, des fleuves de France. L'objectif est de développer de la puissance supplémentaire, mais aussi tenir compte de contraintes environnementales spécifiques, notamment le respect de la vie aquatique, etc. On a un besoin de puissance, parce que pour l'équilibre global, on a besoin de faire appel à la puissance, mais c'est limité en termes de volume, parce que, derrière, c'est le volume d'eau qui existe... L'énergie, c'est uniquement l'eau ; soit vous la faites passer dans un petit tuyau et vous la faites durer longtemps, donc vous avez peu de puissance très longtemps, soit vous avez un gros tuyau dans lequel vous faites passer toute l'eau une fois et très rapidement. Pour l'hydroélectricité, il y a donc un enjeu spécifique qu'on ne retrouve pas pour les autres, puisque, pour l'éolien, vous ne commandez pas le vent, de même pour le solaire.

M. J.-P. GIRAUD.- Je suis professeur agrégé d'économie gestion et professeur associé d'une école d'ingénieurs en énergie et environnement. Par rapport à ce qui a été évoqué jusqu'à maintenant, je constate trois problèmes. Le premier problème est un problème de méthode dans ce débat, car sur les choix macro et microéconomiques qui nous ont été présentés, ils ne conduisent, pour l'instant, les acteurs que sur un jeu des interactions sociales et que ce soit réduit à de simples rapports de force, au lieu de permettre de faire émerger un intérêt commun et de pouvoir le réaliser. Je vous signale que c'est la définition même du développement durable et le rappel a été fait par l'OCDE en 2004.

Le deuxième problème est sur le diagnostic et la prospective, et notamment au niveau du ministère, car il est tenu compte, me semble-t-il, très insuffisamment, voire pas du tout, des externalités, notamment négatives, dans le calcul du coût global, puisque vous avez dit que l'énergie était la plus compétitive en termes nucléaires, puisque le coût global tout au long du projet à long terme doit être comparé et non pas le prix brut comme vous l'avez fait. Ce type d'analyse globale est indispensable, avec son versus, bien sûr, bilan sociétal, avec, bien entendu, normalement, la comparaison avec un plan alternatif qui comprend tout ce qui est économie d'énergie, tout ce qui est, et vous ne l'avez pas souligné, comment on peut renforcer l'efficacité énergétique – je vous

signale que le rendement moyen est toujours de 35 % et de 31 % pour le nucléaire – et en termes de développement des énergies renouvelables.

La dernière chose sur laquelle je suis un peu horrifié en tant que professeur de marketing, par ailleurs, nous sommes face à un fait d'éco-blanchiment, c'est ce qu'on appelle le « *greenwashing* », et je tiens à le souligner devant la Commission, car on nous vend de l'électricité soi-disant à teneur basse carbone, en omettant les problématiques des déchets radioactifs, de la gestion calamiteuse des mines d'uranium, dont les déchets radioactifs ont été disséminés ou ensevelis, et je tiens à le signaler, de la sécurité, sans oublier le mal-être au travail dans les centrales, notamment avec les sous-traitants et que, d'autre part, on nous parle d'indépendance énergétique, alors qu'on est dépendant d'une ressource non renouvelable, parce que l'uranium, jusqu'à maintenant, ne pousse pas et ne se renouvelle pas.

C'est bien un projet d'intérêt particulier. J'en ai la preuve, le développement du chauffage électrique n'est pas remis en cause, alors que c'est lui qui est générateur d'une demande importante d'électricité, et cela a été dit très justement par Maryse Ardit, donc l'EPR à Penly ou ailleurs n'est pas nécessaire et c'est simplement une autre réflexion, avec d'autres outils comptables et analytiques qui ne sont pas pris en compte. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Qui veut répondre à la deuxième partie de la question de Monsieur, puisqu'il y avait trois volets ?

Je vous donnerai quelques informations sur la première partie, peut-être quelques éléments d'information sur la troisième, mais sur l'analyse globale économique, qui veut intervenir ?

Monsieur Fontaine ?

M. FONTAINE.- Merci, Monsieur le Président. Nous avons mené un exercice de manière assez régulière depuis quelques années : « *Les coûts de référence* »... (*Intervention hors micro de M. Giraud.*)

Justement, on les a prises en compte, Monsieur. Il y a une synthèse, qui est publique, et vous y retrouverez l'ensemble des éléments, avec l'ensemble des externalités qui ont été prises en compte. Vous avez dedans, notamment pour assurer une comparaison fiable, l'ensemble du spectre et des externalités qui ont été envisagées. Dedans, vous avez bien la valorisation qui a été faite du CO₂, la valorisation qui a été faite en termes de démantèlement des infrastructures et de gestion des déchets. (*Interventions hors micro dans la salle.*)

M. HOUI.- Avez-vous des références par rapport au document que vous mentionnez ?

M. FONTAINE.- Je n'ai pas l'adresse mais c'est sur le site du ministère, il y a un document de synthèse qui est public. Il s'intitule « *Les coûts de référence* » mais je n'ai pas l'adresse en tête. J'imagine que si vous allez sur le site du ministère et que vous tapez « *coûts de référence* », vous pourrez récupérer le document.

M. HOUI.- Sur la première partie de la question de M. Giraud, effectivement, nous appliquons la loi et la procédure de débat public voulue par la représentation nationale n'aboutit pas à un processus de concertation mais à un processus d'information et de recueil d'avis. S'il y a à la suite, par un acteur public qui le souhaite ou un acteur privé qui le souhaite, un processus de concertation, ce n'est pas du ressort de la démarche de débat public. Elle a déjà suffisamment de choses à faire en termes de passage d'information et de recueil d'avis pour ne pas rentrer encore dans une démarche de concertation qui est quelque chose qui vient en plus ou non si c'est nécessaire.

Troisième partie de votre question, le contenu environnemental, je ne peux pas répondre au titre du maître d'ouvrage, mais concernant l'organisation même du débat, nous avons prévu d'organiser des réunions publiques qui portent sur le thème de la sûreté et de la sécurité, sur le thème du cycle de

vie d'une centrale, de l'extraction d'uranium en passant par la gestion des déchets et en allant jusqu'au démantèlement.

Cet après-midi, et je crois d'ailleurs que certains sont dans la salle, nous avons reçu des salariés d'entreprises qui interviennent sur les installations nucléaires et il est probable qu'ils préparent un cahier d'acteur qui fera l'objet d'une présentation à l'occasion d'une réunion publique qui viendra à la suite.

En ce qui concerne la Commission particulière, des sujets que vous avez évoqués concernant le contenu environnemental, d'une manière générale, de la production d'électricité sont prévus dans les questions abordées par le débat.

Est-ce que M. Dupuis veut apporter des éléments de réponse à ce moment de notre réunion ?

M. DUPUIS.- Tout à l'heure.

M. HELM.- Il y avait aussi une question sur l'uranium et la dépendance énergétique ; peut-être que l'on pourrait avoir une réponse maintenant de M. Dupuis.

M. DUPUIS.- Sur l'uranium, il y avait des affirmations sur le cycle de vie, l'impact environnemental de l'uranium ; manifestement, cela fera partie de la réunion prévue le 10 juin au Havre.

Pour ce qui concerne l'indépendance énergétique, il faut savoir que la définition de l'indépendance énergétique est donnée par l'Union européenne. Elle est fonction du rapport entre la valeur brute de la ressource de la matière première et la valeur que prend cette matière première en étant transformée en électricité.

Pour ce qui concerne le combustible nucléaire, il est clair que la valeur ajoutée est très importante au fur et à mesure que le minerai est transformé, puis enrichi, puis utilisé dans les centrales ; c'est ce qui permet de conclure que le nucléaire contribue très largement à l'indépendance énergétique de la France. Ce n'est pas une définition qui est à notre main, c'est l'Union européenne qui l'a donnée. (*Protestations dans la salle.*)

M. HOUI.- Monsieur, ce n'est pas la peine de parler ; quand vous n'avez pas le micro, on ne vous entend pas. Laissez parler M. Dupuis ! Vous demanderez la parole après.

Monsieur Dupuis, continuez ! Un peu de tranquillité et un peu de respect s'il vous plaît !

M. DUPUIS.- Nous ne nions pas que les ressources d'uranium dans le monde représentent une quantité finie et nous l'indiquons d'ailleurs dans le dossier du maître d'ouvrage ; je vous invite à vous y reporter.

Les ressources actuelles répertoriées, connues, représentent 5,5 millions de tonnes d'uranium ; c'est l'équivalent de fonctionnement du parc actuel pendant 80 ans. Les ressources probables selon les géologues s'élèvent à 11 millions de tonnes, soit deux fois plus, et les ressources non conventionnelles, c'est-à-dire celles tirées d'autres matériaux comme notamment les phosphates, représentent 22 millions de tonnes.

Vous voyez qu'on a devant nous des stocks d'uranium très importants, qui sont dans des endroits très diversifiés dans le monde. En plus de cela, dans la chaîne de l'industrie du combustible, les stocks constitués sur le territoire national sont très importants, cela représente plusieurs années de fonctionnement, ce qui contribue largement à l'indépendance sur le court terme.

Enfin, je souhaite préciser que l'on parle aujourd'hui d'un projet EPR qui est un réacteur de génération 3, mais vous savez qu'il est prévu qu'à un terme qui serait plutôt 2040-2050, on ait des réacteurs qui, eux, seraient de génération 4 et dont l'utilisation du combustible nucléaire est bien plus importante, puisque cela permet de multiplier par un facteur proche de 50 l'énergie électrique

que l'on peut tirer de la même quantité d'uranium. Tout cela nous permet d'affirmer que le nucléaire contribue à l'indépendance énergétique de la France et sur le long terme.

M. HOUI.- Je vous propose que l'on prenne encore deux ou trois questions, avant que nos nouveaux orateurs, Madame Bérégovoy et le maître d'ouvrage, puissent s'exprimer. On prendra, bien évidemment, autant de questions qu'il faudra à la suite.

M. BIED.- Je suis responsable du dossier « transports » à Cap 21 auprès de Corinne Lepage et, par ailleurs, président de l'association « Sabine » qui s'occupe du vélo dans l'agglomération de Rouen.

Je voudrais intervenir de façon très courte par rapport à l'intervention de M. Fontaine sur le Grenelle. Il faut savoir que le nucléaire a été exclu du débat du Grenelle ; c'est à rappeler au grand public et c'est un vrai problème de démocratie qui se pose à ce niveau-là.

Ensuite, j'ai été, en février de l'année dernière, dans un débat de l'association Agrion, qui réunit toutes les grandes sociétés, les grands groupes, en particulier les grands groupes énergétiques, sur la question du développement durable. Nous avons une visioconférence avec l'administration Obama aux États-Unis et celle-ci nous a dit que la population américaine était furieusement opposée à la réimplantation du nucléaire aux USA ; nous allons donc avoir énormément de mal à exporter nos centrales, quoi que puisse en dire le gouvernement actuel. Cela pose un problème de démocratie aussi aux USA, puisque la population n'en veut pas et que le gouvernement veut réintroduire le nucléaire.

C'est vrai aussi des pays dictatoriaux. Ce sera facile de vendre le nucléaire dans des pays où la démocratie n'existe pas, puisque les gouvernements pourront l'imposer. Il y a un gros problème de démocratie dans le monde sur ce sujet.

Ensuite, il n'incite pas aux économies d'énergie. On le voit, il y a surproduction, donc on introduit culturellement dans la tête des gens que l'on peut consommer l'énergie à l'infini et ce n'est pas bon du tout pour le développement durable.

Gaz... le gaz naturel émet des gaz à effet de serre, mais le biogaz n'en émet pas ou en émet moins que le nucléaire. Il faut le dire au grand public, ce n'est jamais dit et jamais dans les exposés tels que celui-ci, sauf peut-être au travers de la biomasse, mais ce n'était pas clairement dit. Or, beaucoup de pays européens s'engagent massivement dans la production de biogaz et on a toutes les techniques. C'est facile à faire, c'est une énergie décentralisée.

Dernier point, quand on installe une centrale nucléaire, on concentre les emplois et l'argent dans très peu d'endroits sur le territoire par rapport à des énergies décentralisées pouvant être produites par des petites et moyennes entreprises et donc, pour l'économie, c'est nettement moins bon, on reste sur des choses très centralisées, très lourdes, avec du transport de l'électricité, tout comme l'informatique, il y a 30 ans, c'étaient des gros ordinateurs ; aujourd'hui, il y a un ordinateur personnel dans chaque foyer. En Allemagne, ils ont un projet de constitution de réseau de petits producteurs qui réintroduisent massivement dans le réseau et il n'est pas du tout dit qu'ils sortent du nucléaire. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Une question annoncée courte, mais avec quatre branches qui sont tout de même assez solides. Qui veut répondre ? Qui peut répondre ? Monsieur Fontaine, peut-être, pour une partie...

M. FONTAINE.- Vous avez listé un certain nombre de sujets.

Sur le premier sujet, vous avez dit que le nucléaire avait été exclu du Grenelle. Oui, le nucléaire a été exclu du Grenelle. On était sur une démarche qui venait de se mettre en place, une démarche novatrice. L'idée était d'essayer de faire en sorte d'apprendre en marchant, d'abord, parce que quand on constitue une nouvelle équipe avec des nouveaux formats, des nouveaux sujets, des sujets de société très importants, on ne sait pas comment cela va marcher, on ne sait pas où on va... (*Réactions dans la salle.*)

M. HOUI.- S'il vous plaît, je vous demande de laisser M. Fontaine continuer.

M. FONTAINE.- Je pense qu'aujourd'hui, quand on regarde les résultats du Grenelle, on s'aperçoit que des objectifs très ambitieux ont émergé, notamment en termes d'énergies renouvelables. Si on avait voulu ne rien faire sur les énergies renouvelables... Si on avait mis le débat sur le nucléaire, on n'aurait peut-être pas du tout eu ce que l'on a comme résultat aujourd'hui sur les énergies renouvelables et la situation des objectifs tels qu'ils ont été intégrés en termes de PPI. (*Réactions dans la salle.*)

M. HOUI.- Sur le point Grenelle, point de vue.

Implantation de nouvelles installations nucléaires aux États-Unis, y a-t-il dans la salle quelqu'un qui a une information concernant ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que cette question se transforme en question écrite de manière à ce que l'on puisse y apporter une réponse... La réponse est disponible.

M. Y. GIRAUD (EDF) - Je ferai une réponse assez générale sur le nucléaire à l'international, pour dire qu'effectivement, le nucléaire qui redémarre dans le monde redémarre en général sur l'un des trois piliers qui ont été décrits tout à l'heure par Madame Arditi, c'est-à-dire les arguments soit d'indépendance énergétique, soit de coût de l'énergie, soit de faible émission de carbone.

Selon les pays, il est assez intéressant de voir que tel ou tel pilier va être mis en évidence. Je prendrai deux ou trois exemples.

Premier exemple, la Pologne, qui est un pays européen qui produit beaucoup à base de charbon. Elle a construit son indépendance énergétique sur son charbon. Elle souhaite rester sur cette ligne, ne pas être dépendante, par exemple, de gaz qui serait importé de Russie, pour des raisons que vous comprendrez. En revanche, elle est intéressée par développer du nucléaire pour réduire ses émissions de CO₂.

Deuxième exemple, l'Italie, qui a rénové entièrement son parc de production en diminuant au passage ses émissions de CO₂ avec des équipements au gaz, mais là, c'est plutôt la dimension emploi et indépendance énergétique qui prédomine, c'est-à-dire que l'Italie se rend compte qu'elle devient très dépendante maintenant d'importations du gaz, comme d'autres pays, comme la Grande-Bretagne de par sa configuration, et souhaite incorporer un peu, pas forcément beaucoup, de nucléaire dans son parc. Voilà la réponse que je voulais faire.

M. HOUI.- Sur la question portant sur le biogaz, quelqu'un a-t-il des éléments de réponse ? Sinon, je propose que cette question soit reprise par écrit.

Concernant « énergie, aménagement du territoire, développement économique », des éléments de réponse sont-ils disponibles à la tribune ? (*Aucun.*) Même traitement ! Encore une question ?

M. BOITEUX.- Du collectif « Stop-EPR ».

J'interviens seulement pour m'interroger sur le fait que vous puissiez évaluer réellement le coût du kilowattheure de l'extraction jusqu'au démantèlement, étant donné que jusqu'alors, nous n'avons aucune expérience de démantèlement et donc aucune évaluation du coût que cela peut représenter.

La dernière centrale qui devait être démantelée est Brennilis et il y a eu refus de la Haute autorité de sûreté nucléaire par le manque de garanties quant à la non-nocivité de ce démantèlement.

Le coût du démantèlement aujourd'hui ne peut pas être évalué, il est peut-être même excessif, car le seul démantèlement que l'on ait connu dans le monde d'une centrale nucléaire est malheureusement Tchernobyl ; c'est un auto-démantèlement. Aujourd'hui, le coût représenté, rien que par la gestion et la surveillance de Tchernobyl, représente 34 millions d'euros par an à l'État ukrainien. Peut-on évaluer des coûts de ce type pour le démantèlement ?

Ensuite, sur la question de l'extraction de l'uranium, j'aimerais savoir quelles sont les conditions d'extraction d'uranium, notamment au Niger. Il semblerait que pour avoir 8 kilogrammes d'uranium, il faille une extraction d'une tonne de minerai.

Mme ARDITI.- 3 kilogrammes une tonne, 3 pour 1 000.

M. BOITEUX.- C'est quand même un rapport énorme. Ceci se fait également par l'utilisation d'une quantité d'eau énorme, eau utilisée à partir des nappes phréatiques du Niger qui, normalement, devraient être protégées par les accords internationaux.

Il reste aussi les déchets de ces minerais, qui sont également radioactifs, dont on ne s'occupe pas et qui ne sont pas gérés actuellement. Tout cela entre non seulement dans le coût, mais également dans ce qu'on dit du faible rendement en CO₂ du nucléaire. J'aimerais au moins des réponses à ces questions.

M. HOUI.- La parole est à vous, je suppose...

M. DUPUIS.- Oui, Monsieur le Président. Deux éléments de réponse...

D'abord, sur le coût du démantèlement, en fait, nous avons à l'heure actuelle neuf réacteurs arrêtés, pour lesquels des opérations de démantèlement ont été commencées. En particulier, pour ce qui concerne les réacteurs à eau pressurisée, puisque l'EPR fait partie de cette filière eau pressurisée, nous sommes en train de démanteler le réacteur de Chooz A, dans les Ardennes, qui est un réacteur de 250 mégawatts. Bien évidemment, pour évaluer les coûts de démantèlement, nous ne nous inspirons pas seulement de nos propres données économiques, nous avons procédé à des intercomparaisons, des échanges d'information avec un certain nombre d'électriciens internationaux.

Je veux signaler qu'aux États-Unis, il y a, à l'heure actuelle, neuf réacteurs qui ont été complètement démantelés, dont certains en particulier sont des réacteurs de la série 900 mégawatts, donc tout à fait comparables à ceux qui sont à l'heure actuelle en fonctionnement sur le parc français. Nous avons donc pu procéder à des comparaisons, pas simplement des coûts, mais aussi des techniques, et il est clair que cela nous permet aujourd'hui d'évaluer avec précision les coûts de démantèlement de nos centrales qui sont, je le rappelle, provisionnés dans le coût de l'électricité et qui sont garantis par des actifs dédiés, le tout sous un contrôle extrêmement strict de la part de l'administration.

Pour ce qui concerne l'extraction de l'uranium, je souhaite préciser que l'analyse du cycle de vie qui permet de déterminer la quantité de CO₂ correspondant à la production de chacun de nos kilowattheures pour le parc nucléaire actuel français prend en compte, bien évidemment, tout ce qui se passe sur le cycle du combustible depuis l'extraction du minerai jusqu'à son retraitement et jusqu'à la gestion des déchets incluse.

Une remarque a été faite tout à l'heure, lors d'un des exposés. Je veux préciser que l'étude que nous avons faite sur notre cycle prend en compte les mines utilisées, prend en compte les usines d'enrichissement qui permettent d'enrichir notre uranium et qui consomment de l'énergie ; aujourd'hui, en France, on a de l'électricité produite par les centrales nucléaires, donc avec très peu de gaz à effet de serre. Dans d'autres pays, l'énergie utilisée à l'enrichissement de l'uranium peut provenir non pas de centrales nucléaires mais de centrales au charbon. C'est ce qui fait que le cycle de vie du kilowattheure nucléaire, selon les pays, selon le cycle du combustible utilisé, peut être extrêmement variable. La plage de 4 à 40 que nous avons indiquée dans le dossier du maître d'ouvrage, c'est pour couvrir la valeur France qui est faible, mais aussi des valeurs étrangères rapportées par l'OCDE et qui, pour certaines, atteignent jusqu'à 40 grammes de CO₂ par kilowattheure.

M. HOUI.- Sur la partie de la question de Monsieur qui concernait l'extraction de l'uranium au Niger, y a-t-il des éléments de réponse disponibles en tribune ? Je suis désolé, c'est la troisième fois ce soir, pour l'instant en tout cas, que des questions sont posées dans la salle et n'ont pas de réponse au niveau des intervenants possibles. Je vous garantis que...

Monsieur, vous voulez répondre sur le sujet ? (*M. Barré acquiesce.*)

Vous nous direz à quel titre vous pouvez répondre. Ensuite, je propose qu'on revienne en tribune pour que Madame Bérégovoy intervienne, puis qu'Électricité de France présente son projet. Vous aurez à nouveau la parole à la suite.

M. BARRÉ.- Je suis conseiller scientifique d'Areva. Je peux donc confirmer un certain nombre de choses.

D'abord, que l'essentiel de l'uranium qu'on utilise en France vient du Canada, du Kazakhstan et du Niger – il y a d'autres sources mais ce sont là les principales –, que les mines du Niger sont effectivement des mines de grande capacité mais de faible concentration – les 3 pour 1 000 de Maryse Ardit sont effectivement à peu près la moyenne – et que les analyses de cycle de vie, c'est-à-dire la consommation des engins de chantier utilisés au Niger, du transport, tout cela est bien pris en compte en tenant ces minerais de faible teneur. Ceci est effectivement pris en compte et une réponse écrite a été faite à ce stade sur la même question qui avait été posée à l'occasion du débat de Paris.

En ce qui concerne la tenue des mines et la correction dans l'exploitation, il y a eu, à l'invitation, à l'époque de Cogema et ensuite d'Areva, plusieurs missions internationales qui sont venues faire des audits et qui ont conclu qu'au Niger, les méthodes d'exploitation, la protection des travailleurs, la radioprotection étaient comparables à ce qui se passe dans l'ensemble des mines, y compris dans les pays développés. Voilà ma réponse.

Mme ARDITI.- La CRIIRAD est allée faire une enquête au Niger ; vous n'aurez peut-être pas tout à fait le même résultat. Excusez-moi, mais c'est un complément à la réponse.

M. HOUI.- Vous gardez les questions que vous voulez poser, il y aura une deuxième série de questions. Je souhaiterais que l'on revienne à la tribune.

Madame Bérégovoy va avoir la parole au titre d'un cahier d'acteur qui a été réalisé par Europe Écologie. Ensuite, je passerai la parole au maître d'ouvrage. Vous avez la parole pour 10 minutes.

Mme BEREGOVOY.- Merci, Monsieur le Président.

En tant que conseillère régionale, je représente les conseillers régionaux d'Europe Écologie de Haute-Normandie, ainsi que les Verts de Haute-Normandie. Nous avons – d'ailleurs, il est tout chaud, tout frais, il est arrivé tout à l'heure – fait un cahier d'acteur sur ce débat.

C'est très intéressant, parce que par rapport aux deux premières interventions, d'un côté, on avait les quatre orientations de la loi de programme du 13 juillet 2005, je pense qu'elles sont tout à fait intéressantes et on est tout à fait d'accord sur ce point de vue, et, de l'autre, l'intervention de Maryse Ardit et là, on voit bien que des choses clochent et on voit bien qu'on est au cœur des paradoxes depuis des décennies en ce qui concerne la politique énergétique française, puisque c'est le débat d'aujourd'hui, et j'aurai l'occasion aussi de parler des alternatives, puisque, là encore, c'est le débat d'aujourd'hui.

Nous n'aurons pas le temps d'intervenir sur tous les sujets ; bien évidemment, je vais me recentrer sur le débat qui nous occupe aujourd'hui.

En matière de politique énergétique, si je refais un bref historique, très rapide, suite au choc pétrolier dans les années soixante-dix, il a été décidé de manière autoritaire et arbitraire que nous devions nous lancer dans la filière du nucléaire, un choix, je vous le rappelle, qui n'a fait l'objet

d'aucun débat, même pas à l'Assemblée nationale, c'est pour dire la considération à l'époque. Ce choix a été fait, bien évidemment, pour nous approvisionner en électricité.

Juste un chiffre pour resituer le débat, qui est assez significatif, concernant la consommation énergétique globale. Quand on parle de consommation énergétique, il faut savoir qu'en fait, l'électricité en tant que telle ne représente que 22 %, donc on voit bien qu'on est déjà là dans un débat. On parle, en fin de compte, de 88 %, en France, sur 22 %. Il ne reste que la consommation énergétique globale, donc il reste quand même 78 %. Il faut rappeler que les principaux consommateurs au niveau de l'énergie sont les transports, l'industrie et l'agriculture ; on omet souvent cela.

Je rappelle cela à cause de l'histoire du CO₂, puisqu'on voit bien qu'il y a une nouvelle politique de communication pour dire : « *Super, le nucléaire fait baisser le CO₂, donc c'est formidable, on y va !* », sauf qu'on voit bien que par rapport aux chiffres que je vous donne on est dans des choses assez disproportionnées. Pour répondre aux enjeux de baisse des gaz à effet de serre, vous imaginez bien qu'il va falloir tout de même trouver une autre solution que le nucléaire, car sinon, même avec une centrale par jour, on n'y arrivera pas, puisqu'on n'aura pas répondu à la problématique.

Première idée reçue : l'indépendance énergétique ; c'est le mot, à l'époque, qui avait été donné ; c'est le grand truc, c'est toujours le grand truc. J'ai beau essayer d'écouter et d'entendre les arguments, je m'interroge quand même parce que, pour moi, être indépendant énergétique veut dire, sur son propre territoire, être en autonomie, mais il est clair que la France n'a jamais été indépendante énergétiquement, à tous les niveaux, que ce soit au niveau du nucléaire, effectivement on a eu quelques extractions d'uranium mais cela n'a jamais fait la totalité du fonctionnement de nos 58 réacteurs, mais en plus toute notre économie – c'est un fait ; après, je veux bien qu'on me le conteste – en France s'est construite sur les énergies fossiles, c'est-à-dire charbon, gaz, pétrole. On est vraiment complètement dépendant d'un point de vue énergétique. C'est un fait important à rappeler. Je ne vais pas refaire le débat sur l'uranium ; on en importe 100 % depuis 2000, mais on ne va pas refaire l'histoire ; c'est un fait aussi.

La deuxième idée reçue est que ce n'est pas cher. Ce n'est pas cher, d'accord, mais non seulement on évite de prendre en compte la gestion des déchets jusqu'au démantèlement – on peut toujours prouver par A + B qu'on prend en compte tout cela mais ce n'est pas vrai –, mais cette politique a bénéficié massivement d'argent public depuis des décennies. Peut-être que c'est moins le cas... Quoique, quand on voit les coûts, vous imaginez qui va payer... Ce sont des milliards d'argent public qui, effectivement, ont été financés aussi par l'impôt des Français. Cela ne se ressentait pas sur la facture, ce sont des trucs qu'on ne voit pas, qu'on ne dit pas... Je trouve que l'argument est toujours osé ; le coût du nucléaire est vraiment très élevé. En plus, on nous a habitués... Là, je parlerai carrément de propagande. Je me souviens, toute petite déjà, à l'école, les agents d'EDF venaient faire leur *business* en nous disant : « *C'est vraiment très bien, le nucléaire est indispensable, il faut vraiment le développer et, en plus, il ne coûte pas cher* ». On nous a mis dans la tête depuis des décennies qu'il est indispensable, qu'on est obligé de vivre avec. Du coup, quand on voit les logements qui ont été construits jusqu'en 1975, ce sont des vraies passoires, on a fait du tout électrique. Comme le disait Maryse Arditi tout à l'heure, en fait, on a dit : « *Allez, consommez !* » et comme on consomme, en gros, il faut faire des réacteurs, alors que c'est un peu le schéma inverse qu'il faudrait faire, mais ce n'est pas grave, avec des habitudes de fonctionnement permanent, on n'éteint pas, etc.

Pour finir, le coût social, parce que les factures d'électricité, encore aujourd'hui, mettent dans des situations sociales dramatiques les familles, puisqu'en général, en fin de mois, il faut choisir entre remplir le frigo et payer sa facture d'électricité ; force est de constater que le choix est vite fait.

Nous avons baigné dans ces politiques. Parfois, je m'interroge sur le sens de la politique énergétique de la France. Le système nucléaire français exporte, en gros, l'équivalent de cinq Penly, en auto-consomme quatre et en perd quand même trois dans le réseau – forcément, c'est sur de longues distances –, et pourtant, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, nous avons des

engagements extrêmement précis, je ne reviens pas dessus : les trois 20. Les trois 20, normalement, c'est d'ici 2020, donc il y en a un en plus, en fait. Je ne vois pas trop comment on va y arriver si on suit dans la construction de nouveaux EPR.

On doit maîtriser nos consommations énergétiques, on doit, à mon sens, lancer vraiment des grands plans d'isolation, que ce soit au niveau du logement ou du bâti, donc on est vraiment là sur maîtrise de l'énergie et sobriété énergétique, c'est le b.a.-ba, c'est-à-dire que là, on a des réductions colossales d'énergie – l'argument souvent donné est : « *On va augmenter nos consommations, on a besoin de plus* » ; non, pas du tout ; en plus, si l'on tient compte des engagements que l'on doit tenir, ce n'est pas du tout cohérent – et, bien évidemment, développer les énergies renouvelables.

J'imagine faire un rêve avec toute la politique isolation et énergies renouvelables : tout ce qu'on peut faire avec 4 milliards, parce que c'est quand même formidable, on a quand même deux EPR, jusqu'à preuve du contraire, ils ne fonctionnent pas encore, on n'y revient pas, on n'a pas encore le retour d'expérience, mais ce n'est pas grave, on se lance un troisième EPR, allons-y, soyons fous, ce n'est pas grave, alors que nous avons un potentiel extraordinaire en France ! Nous avons des côtes, nous avons une multitude d'alternatives à développer, qui puissent s'adapter au niveau des territoires sur lesquels nous habitons, que ce soit l'éolien, la géothermie, la biomasse, le solaire thermique, le voltaïque, le biogaz, le bois... On voit bien la richesse, si on mettait tout l'argent dans la recherche sur ces énergies renouvelables, franchement, à la question : « *Peut-on vivre sans nucléaire ?* », je pense très sincèrement que s'il y avait une vraie volonté politique, on le pourrait ; le problème est que, pour l'instant, on n'a pas la volonté politique dans ce pays pour sortir du nucléaire.

Juste quelques rappels... Une étude de l'Ademe a été faite l'année dernière sur ce que cela crée comme richesse aussi : « *Le marché des biens et des services contribuant au développement des énergies renouvelables et à l'amélioration de l'efficacité énergétique a généré 33 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008 – excusez du peu, ce n'est quand même pas désintéressant. Il représentait 205 000 emplois, soit autant que l'industrie et la construction automobile* ». Je crois qu'à un moment donné, il serait intéressant aussi de s'arrêter sur ces chiffres, car, là encore, un argument plus que fallacieux : en gros, l'EPR à Penly va sauver le bassin d'emploi de la région dieppoise ; franchement, c'est vraiment se moquer du monde et se moquer des Dieppois puisque, malheureusement la majorité des salariés qui y travailleront si ce projet devait venir ne viendraient même pas de la région dieppoise, bref...

On voit bien qu'on a des potentiels absolument extraordinaires, on le met dans le mix énergétique, en effet, parce qu'on s'est aperçu qu'il fallait quand même le mettre, mais on ne va pas jusqu'au bout de la démarche. Nous sommes persuadés que le souci qui se pose est qu'en fait, à un moment donné, il faut faire des choix. Ce n'est pas vrai que l'on peut tout faire. C'est là, je trouve, qu'il y a une duperie dans le mix énergétique, c'est-à-dire qu'en gros, on a bien compris, il faut maîtriser, il faut être sobre, il faut des énergies renouvelables, mais il y a juste un truc auquel on ne peut pas toucher : le nucléaire ; c'est là que cela ne va pas, il y a un déséquilibre quand on voit les sommes colossales qui y sont investies.

Pour revenir un peu plus sur notre territoire, la Haute-Normandie, là aussi, une contradiction absolument extraordinaire par rapport, justement, aux orientations que vous avez fixées tout à l'heure, avec lesquelles je suis tout à fait en accord, bien évidemment. Sauf que la réalité est toute autre car, excusez du peu, rien que pour la Haute-Normandie, troisième productrice d'énergie – on sait de quoi on parle ici, on connaît un peu la façon dont cela fonctionne, et c'est là que nous avons un doute sur la vision de la politique énergétique et quels sont les vrais intérêts, on est plus sur des intérêts de se mettre dans le marché libéral de l'électricité que de l'intérêt général –, on a le droit quand même à un terminal méthanier, des centrales au charbon, un EPR et il y a aussi un projet éolien, enfin un projet qui peut être intéressant, qui répond plus à nos objectifs. Il y a quand même là un paradoxe absolument colossal !

Je veux bien que l'on maîtrise, mais expliquez-moi pourquoi il nous faut tout cela chez nous ! Je sais qu'on est à côté du bassin parisien, qu'il y a plein de choses à faire, mais je vois bien aussi qu'à l'extérieur, il y a beaucoup de choses à exporter et beaucoup d'argent à se faire derrière. Le nœud du problème est bien là ; en tout cas, il n'est aucunement de répondre aux besoins environnementaux ni aux besoins des populations ; on n'a pas besoin de tout cela, ni ici ni ailleurs.

En plus, ce qui est très intéressant, c'est que concernant notre région, nous avons juste, en tant qu'élus régionaux, il y a quelques années, élaboré ce qu'on appelle le « schéma régional d'aménagement et de développement du territoire » et, excusez du peu, tous ces projets, on n'en a jamais entendu parler, personne n'en a parlé et, tout d'un coup, on nous les impose comme cela, d'en haut. C'est assez osé quand on sait tout l'impact de ces projets.

Pour finir, je ne sais pas à combien j'en suis, si je suis dans les temps...

M. HOUI.- 10 minutes.

Mme BEREGOVOY.- Je vais essayer de dépasser un peu aussi...

M. HOUI.- Vous n'êtes pas obligée.

Mme BEREGOVOY.- Si, quand même, juste pour la conclusion.

M. HOUI.- Le temps que vous prendrez en plus sera du temps en moins pour la salle.

Mme BEREGOVOY.- Vous allez me culpabiliser, parce que je vais... Non, pas cela !

Aujourd'hui, preuve est faite, après tous les différents commentaires et dans notre cahier d'acteur que, j'imagine, vous allez avoir le plaisir de lire, que l'EPR est inutile, coûteux et dangereux. Je ne me suis pas attardée sur la dangerosité du nucléaire ; je veux bien qu'on me dise que ce n'est pas dangereux mais, à un moment donné, il faut arrêter, et aussi que les conditions de travail des Nigériens sont extraordinaires... Monsieur, vous savez très bien que les conditions de travail là-bas sont absolument abominables ! Qui voudraient dire le contraire ? À un moment donné, il faut quand même arrêter.

Je comprends que ce soit gênant, parce que soutenir la filière du nucléaire, c'est soutenir du début jusqu'à la fin, de l'extraction jusqu'à l'élimination des déchets ; je comprends que ce soit gênant. Je dirai même qu'ici, il y a des élus politiques dans notre région qui sont pour le nucléaire, mais quand il a fallu leur demander : « *Ce serait bien que vous laissiez un petit bout de votre territoire, parce qu'on a des petits déchets à mettre* », personne ne voulait. À un moment donné, soit on prend le truc en entier, soit on assume, mais on ne peut pas, comme cela, couper les choses en deux.

On peut tout à fait vivre sans EPR, c'est sûr, sans nucléaire. Les alternatives, on les voit, sont d'une richesse absolument extraordinaire et, en plus, ce qui est intéressant, c'est que c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour le pouvoir d'achat et c'est bon pour l'emploi, donc, franchement, ce serait quand même dommage de passer à côté de cela ! (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Merci, Madame Bérégovoy. Le maître d'ouvrage a la parole.

M. Y. GIRAUD.- Bonsoir à toutes et à tous. Permettez-moi d'abord de me présenter, Yves Giraud, directeur de l'économie et de la stratégie de la production à EDF.

Bien sûr, la politique énergétique est l'affaire de la France et de l'Europe. En tant que représentant du maître d'ouvrage, je voudrais vous expliquer comment notre projet s'intègre, à notre sens – bien sûr, c'est à débattre –, dans cette politique énergétique et vous donner notre point de vue sur les alternatives au projet et le coût de l'électricité.

Ce projet Penly 3 s'inscrit à notre sens dans le droit fil de la politique énergétique française. Je ne veux pas être redondant avec les exposés précédents, simplement souligner notre rôle d'énergéticien dans ces différents axes. Le Grenelle nous dit qu'il faut d'abord faire des économies d'énergie. Notre premier devoir en tant qu'énergéticien, nous, EDF, mais aussi tous nos partenaires, est évidemment de participer à ces économies d'énergie, avec beaucoup d'emplois à la clef.

Le Grenelle nous dit ensuite qu'il faut développer les énergies renouvelables. Soyons très clairs là aussi, nous participons à ce développement, EDF comme nos partenaires, en tant qu'industriel et aussi, et c'est spécifique à EDF, en tant qu'acheteur, c'est-à-dire que les énergies renouvelables, en tout cas l'éolien, le petit hydraulique et le solaire, font l'objet d'une obligation d'achat et c'est EDF qui rachète cette électricité produite à partir de cette filière.

Enfin, et là ce n'est pas le Grenelle de l'environnement mais c'est la PPI qui le dit, il faut recourir à d'autres moyens de production pour boucler, dans un contexte, cela a été souligné, de grande incertitude, l'équilibre entre production et consommation.

L'État, cela a été dit, a prévu de recourir à la production d'électricité à partir de gaz – les moyens de production à partir de gaz sont autorisés et beaucoup sont prévus de se développer, pas seulement d'EDF – et un deuxième EPR a été intégré, tout ceci pour vous dire que l'équation, en tout cas vue du maître d'ouvrage, n'est pas : nucléaire ou économie d'énergie ou énergies renouvelables, mais bien un mix économie d'énergie et énergies renouvelables et quelques moyens classiques dont un second EPR. (*Rires dans la salle.*)

L'intérêt de ce second EPR pour EDF et nos partenaires est de garantir à nos clients, cela a été dit, une électricité compétitive dans la durée et décarbonée. Vous avez sur le schéma de gauche – évidemment, mon exposé arrive après un certain nombre de discussions sur le sujet – les émissions de CO₂ en gramme par kilowattheure, avec les 4 grammes de CO₂ par kilowattheure pour le nucléaire dont on a parlé ; c'est 100 à 200 fois moins d'émissions que des filières classiques, c'est 100 fois moins que les meilleures centrales au gaz, c'est 200 fois moins que les meilleures centrales au charbon, ce qui permet à la France, au passage, et pour répondre à Madame Arditi et Madame Bérégovoy, d'avoir les émissions de CO₂ les plus faibles en Europe après la Suède, y compris par habitant, c'est-à-dire pas seulement pour la production d'électricité ; par habitant, les émissions de CO₂ – c'est le chiffre public que vous trouverez – sont les plus faibles en France, par exemple deux fois moins qu'en Allemagne.

Sur le schéma de droite, vous avez le coût du kilowattheure selon les différentes filières de production. Cela a été dit aussi, nous estimons le coût du kilowattheure de Penly 3 entre 5,5 et 6 centimes d'euro le kilowattheure, en intégrant la question des déchets et le démantèlement, à comparer aux 7 à 10 centimes pour le gaz et pour le charbon, en fonction, bien sûr, des hypothèses de prix du combustible et de prix du CO₂.

Nous avons, bien sûr, étudié des alternatives au projet. Nous présentons dans notre dossier cinq alternatives. Pour ne pas être trop long, je vous propose d'insister simplement sur les trois premières d'entre elles.

La première alternative consiste à remplacer le projet par des actions de maîtrise de la demande d'énergie, c'est-à-dire par des économies d'énergie. En fait, les objectifs du Grenelle de l'environnement, qui sont ambitieux, sont déjà intégrés, en tout cas dans plusieurs scénarios, et si on ne faisait pas ces économies d'énergie, ce sont bien plusieurs EPR qu'il faudrait ; le chiffre a été cité tout à l'heure par Mme Arditi, les 50 térawattheures, nous sommes d'accord avec vous.

Mme ARDITI.- Ce sont les chiffres officiels.

M. Y. GIRAUD.- Oui, absolument. Penly 3 n'est donc pas une alternative, mais bien un complément de cet objectif d'économie d'énergie.

La seconde alternative consiste à remplacer le projet par des énergies renouvelables. Là aussi, les objectifs du Grenelle de l'environnement, encore une fois, auquel nous participons, sont intégrés et cela représente plusieurs dizaines de milliards d'euros d'investissement sur la période, à comparer, je suis d'accord avec Madame Bérégovoy, aux 4 milliards d'euros de l'investissement de Penly 3 que nous proposons. Ce financement est prévu être réalisé au travers d'une forme de taxe – je ne rentre pas dans les détails techniques –, la CSPE, que vous avez sur votre facture, qui doit significativement évoluer pour couvrir ce coût des énergies renouvelables et aller au-delà nous paraît difficile. Là encore, Penly 3 est un choix complémentaire aux énergies renouvelables et non pas en substitution.

Enfin, la troisième alternative consiste à faire le projet plus tard. Bien sûr, ceci est possible, mais nous insistons sur la dissymétrie des risques, c'est-à-dire que si Penly 3 arrive trop tard, cela fait courir un certain risque au système électrique français : le risque d'être court en énergie, le risque de devoir importer massivement de l'électricité produite plutôt à partir de charbon ou de gaz, alors que dans le sens inverse, si Penly 3 arrive trop tôt, ce qui est possible dans le contexte d'incertitude, il n'est pas interdit de penser que Penly 3 peut arriver une année, deux années, trop tôt, à ce moment-là, d'abord, ce ne serait que transitoire et le risque serait porté par nous, industriels, EDF et partenaires, qui investissons dans ce projet.

Je ne m'étendrai pas sur les deux alternatives. L'optimisation du parc de centrales nucléaires existant, qui a été évoqué par mon homonyme, M. Giraud, est évidemment le premier levier que nous activons. Je ne m'étends pas non plus sur la dernière alternative : utiliser un moyen de production non nucléaire, centrales au gaz ou au charbon, pour lequel l'électricité produite serait plus chère et émettrait des gaz à effet de serre.

Enfin, dernier transparent, Monsieur le Président, vous avez souhaité que le thème de cette réunion porte également sur le prix de l'électricité. Je vous présente ce transparent issu des statistiques européennes, Eurostat, que vous pouvez trouver facilement sur internet et qui ont un caractère tout à fait officiel. Vous avez, en haut, le prix de l'électricité pratiqué pour des particuliers et, en bas, pour les industriels. Je crois que ces graphiques parlent d'eux-mêmes. Notre électricité est, en France, pour les particuliers, par exemple, 40 % moins chère qu'en Allemagne, deux fois moins chère qu'au Danemark.

Ceci m'amène à la conclusion qui est que le projet Penly 3, à notre sens, s'inscrit pleinement dans la politique énergétique française et contribue à maintenir et à renforcer cette position sur les trois domaines que l'on a cités, qui sont la sécurité énergétique avec le débat que nous avons eu sur ce concept – au sens où l'a rappelé Joseph Dupuis, c'est 90 % de l'électricité en France qui répond à ce critère d'indépendance énergétique ; il n'y a pas que le nucléaire, il y a aussi l'hydraulique, ne l'oublions pas, qui est important en France –, les émissions de gaz à effet de serre dont on a parlé et les prix de l'électricité.

Dans ces trois domaines, la France, effectivement, et dans le passé avec EDF, a construit une position tout à fait originale, atypique, qu'on nous envie beaucoup dans le monde et qui va continuer avec le Grenelle. Voilà, Penly 3, avec EDF et maintenant nos partenaires, dans un marché qui, cela a été dit, est désormais ouvert à la concurrence, à notre sens, s'inscrit dans cette politique, à la fois en continuité avec le passé, mais, en même temps, en se projetant avec tout ce qui a été dit sur le Grenelle et l'importance du CO₂ qu'on n'avait pas dans le passé. Merci.

M. HOUJ.- La suite, en quelques minutes, pour présenter ce qui nous réunit dans cette salle, c'est-à-dire la présentation du projet Penly 3.

M. DUPUIS.- Merci, Monsieur le Président. Je me présente, Joseph Dupuis ; à EDF, je suis le directeur du projet Penly 3. J'ai passé toute ma vie professionnelle dans la conception et la construction de centrales nucléaires, mais aussi à gaz et au charbon.

Je vais vous présenter notre projet en quelques minutes et essayer de répondre à deux questions que vous vous posez probablement, à savoir : Pourquoi on propose de le faire à Penly ? Quels seraient ses impacts s'il était construit ?

Le projet Penly 3, vous le voyez sur la photo, a un air de ressemblance avec les deux unités qui fonctionnent déjà sur le site de Penly depuis maintenant une vingtaine d'années et que l'on peut voir en arrière-plan sur la photo. Cette nouvelle unité de production sera plus puissante que les précédentes, 1 600 mégawatts au lieu de 1 300. Elle utilise un nouveau type de réacteur : l'EPR, qui est l'abréviation anglaise de réacteur européen à eau sous pression, dont le principe est le même, pour ses fondamentaux, par rapport aux unités qui fonctionnent actuellement, mais avec un grand nombre d'améliorations et notamment au niveau de la sûreté nucléaire.

Ce réacteur est prévu pour produire 13 milliards de kilowattheures par an, c'est-à-dire 2,5 % de la consommation française d'électricité ; c'est un tiers de plus que chacune des unités de Penly 1 ou 2.

Pourquoi avons-nous proposé de le faire à Penly ? D'abord, EDF est propriétaire des terrains nécessaires à l'installation de ce réacteur, donc c'est un avantage.

Deuxième avantage, et vous le voyez sur la photo, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts, quatre-vingt-dix, pour accueillir jusqu'à quatre unités de production, donc y mettre la troisième unité réduira le volume des terrassements nécessaires.

Troisième avantage, ce type de centrale, qui transforme de la chaleur en électricité, a besoin d'une grande capacité de refroidissement et le site de Penly et les côtes de la Manche, avec les courants marins qui sont très forts, offre, de ce point de vue, les meilleures conditions possibles.

Enfin, et c'est très important pour nous aussi, beaucoup d'acteurs haut-normands ont souhaité accueillir ce projet d'EPR.

Notre projet s'inscrit dans l'existant. Si la construction est décidée à l'issue du débat public, nous réutiliserons les infrastructures existantes : les voies d'accès, la voie ferrée qui dessert le site, les lignes à haute tension qui permettent de le raccorder au réseau à très haute tension, le canal de prise d'eau qui alimente les stations de pompage pour l'eau de refroidissement. Tout cela permettra de minimiser les impacts pendant la construction.

L'exploitation se fera avec les mêmes règles et avec la même rigueur que les unités fonctionnant actuellement. Les rejets des trois unités resteront très largement inférieurs aux limites réglementaires et selon les premières évaluations que nous avons faites de l'impact global du site, donc des trois unités en fonctionnement, l'impact des rejets devrait se situer à 50 fois moins que la radioactivité naturelle.

Enfin, un chantier de centrale nucléaire est un chantier de très grande ampleur, avec un très fort impact sur la vie économique du territoire. Si l'on se base sur l'expérience du chantier que nous menons actuellement à Flamanville, dans le Cotentin, où une unité similaire est en cours de construction, c'est un chantier qui, au total, va durer sept ans entre le tout début des travaux préparatoires et la fin de la mise en service et cela nécessitera jusqu'à 3 000 personnes qui travailleront sur le site. Alors ce ne sont pas 3 000 personnes le lendemain du premier coup de pioche, il y a une montée en puissance et, en fin de construction, il reste, pour exploiter la centrale pendant 60 ans, 400 personnes au total qui seront là pendant le régime normal d'exploitation, sans compter les personnes qui viennent pendant les arrêts, pour la maintenance du réacteur.

Enfin, pour construire Penly 3, nous serons amenés à passer de l'ordre de 150 à 200 contrats à des entreprises, nationales ou régionales, mais avec, pour chacune d'entre elles, une très forte incitation de la part d'EDF à sous-traiter et confier le maximum de prestations à des entreprises locales.

Merci de votre attention. Nous sommes à votre disposition.

M. HOUI.- Plusieurs personnes demandent la parole ; vous l'aurez tous. En revanche, il faudra intercaler, ce qui a été convenu avec Stop-EPR, puisque vous avez souhaité la projection d'un film du maître d'ouvrage.

M. ROZIE.- Je suis le modeste président d'une association de consommateurs : l'Union fédérale des consommateurs Que choisir de Haute-Normandie.

J'interviens, parce que j'ai retenu de M. Fontaine qu'il y avait quelques priorités intéressantes, qu'il y en avait une qui était : assurer un prix compétitif, qu'il y avait un objectif de cohésion sociale et une primauté de la maîtrise de la demande.

Sur ces bases, je me pose la question de savoir, pour le consommateur lambda, quelle est l'utilité de l'EPR. Malgré ce qu'a dit M. Giraud dans son intervention, je n'ai pas encore bien compris si l'ajout de la production de l'EPR est intéressant. Les projections présentées semblent dire qu'il y a une stabilisation, même vraisemblablement une baisse de la consommation, surtout si on se met à maîtriser correctement l'utilisation de l'énergie. On en a encore pour quelques dizaines d'années sans avoir vraiment besoin d'électricité en plus. En plus, le nucléaire, c'est une base ; la production, on ne peut pas activer cela comme un rien en appuyant sur un bouton, sauf si, dans l'EPR, c'est possible. Je ne sais pas, mais cela laisse quelques interrogations.

À Penly, parce que j'ai un peu suivi d'autres réunions, M. Dupuis a parlé de 55 euros le mégawatt. D'autres instances parlent de prix plus importants, notamment l'Agence internationale de l'énergie, qui en est arrivée à estimer que cela pourrait aussi tourner autour de 69 euros le mégawatt, ce qui représente à peu près le prix de base des énergies fossiles, entre 7 et 10, on nous a dit tout à l'heure.

J'ai pris cet après-midi ma facture d'électricité. Je suis un très modeste consommateur, je suis tarif bleu ciel, et je me suis aperçu que le prix affiché était de 78,10 euros le mégawatt. M. Dupuis nous avait dit que dans le prix payé, il y avait 33 % pour l'acheminement ; j'ai mis à part les taxes, Monsieur Dupuis, que l'on soit bien clair, donc on enlève 26 euros, ce qui fait 52 euros le mégawatt. Un EPR prévision 2010, on en est à 50 euros le mégawatt. D'office, on sent l'augmentation venir pour la facture du consommateur et je n'insiste pas si on arrive à 69 euros.

Nous sommes le 27 avril. Monsieur Fontaine, regardez-moi bien, nous sommes le 27 avril, nous sommes le lendemain du 26 avril ; c'est un anniversaire, cela vous rappelle peut-être quelque chose, vous qui faites partie des gens qui préparent les décisions de nos gouvernements. Dans les prévisions du coût, a-t-on prévu l'improbable, ce qui s'est passé il y a 24 ans ? Si un accident de type Tchernobyl survient, à combien estime-t-on dans le coût du kilowatt. Les primes d'assurance à payer, si un assureur a le courage de le faire, pour le groupement d'opérateurs pour dédommager les gens ? À combien s'élèvent les prévisions pour les particuliers qui seront impactés : la mort de leurs proches, les soins des survivants, les dégâts ? Je ne parle pas des opérateurs... Quelques-uns parmi vous ont sans doute récupéré « *La gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire* » ; c'est très intéressant, on voit que tous les secteurs de la vie de notre région seraient aussi impactés. Quelles sont les provisions qui sont mises de côté pour dédommager les personnes qui pourraient être concernées ?

C'est nous, les consommateurs, qui avons payé les premières centrales nucléaires, c'est nous, les contribuables, qui l'avons fait au travers des subventions ; qui va payer tous les dégâts qui vont se passer et est-ce que dans le coût du kilowatt futur, vous avez prévu une telle hypothèse ?
(*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Quatre questions : l'évolution des consommations, la flexibilité technique de l'EPR, le prix du kilowatt et le coût pris en charge ou non si un accident de type Tchernobyl se produit. Qui commence ? Monsieur Fontaine, sur la première partie ?

M. FONTAINE.- Si j'ai bien compris votre question, vous demandez pourquoi un EPR, alors que d'après ce qui a été présenté, les scénarios montrent qu'il y a une diminution de la consommation. C'est ce que j'ai cru comprendre de votre question.

M. ROZIE.- Il y a une stagnation, voire une diminution...

M. FONTAINE.- En fait, on a un objectif de maîtrise de la demande à horizon 2020. On fait quand même beaucoup de choses en termes de rénovation pour les bâtiments, pour les bâtiments de l'État, etc., pour diminuer la consommation. Derrière, des travaux sont menés, notamment pour tout ce qui est consommation d'appareils électriques, etc. pour faire en sorte qu'on arrive à tous ces objectifs. Il y a de gros travaux au niveau européen, il y a eu déjà des premières mesures, avec la suppression des ampoules à incandescence qui sont tout de même responsables d'une grande partie de la pointe du soir...

M. ROZIE.- Vous l'avez déjà dit... Avancez !

M. FONTAINE.- Très clairement, il y a une incertitude, donc le choix, derrière, qui a été fait est de se dire que les objectifs sont ambitieux, qu'il faut tout faire pour pouvoir y arriver. Derrière, il y a un certain nombre de contraintes, avec éventuellement l'arrivée de nouveaux usages ou le transfert d'usages, sur lesquels, aujourd'hui, on n'a pas une vision très claire, car on ne sait pas comment cela va se passer ; il faut être assez honnête sur le sujet.

Dans ce cadre, la réponse à l'incertitude est la mise en place d'un EPR.

M. HOUI.- Monsieur Dupuis, pour les trois autres parties ?

M. Y. GIRAUD.- Je vais répondre sur trois points.

Premièrement, sur l'utilité de l'EPR, je redis le volume d'incertitude qui existe à l'horizon 2020, la fourchette d'incertitude est de plus d'une centaine de térawattheures, c'est-à-dire une centaine de milliards de kilowattheures ; il faut l'accepter, nous sommes dans un monde incertain. J'insiste sur le fait que nous sommes sur des scénarios plutôt prudents, la plupart sont à moins de 1 % de croissance de la consommation d'électricité, avec, en sous-jacent, une croissance économique inférieure à 2 % par an. On est sur des rythmes qui n'ont rien à voir avec les rythmes de croissance de l'électricité connus sur les années précédentes.

J'insiste, comme le disait M. Fontaine, sur les nouveaux usages. Par exemple, vous prenez le développement de la consommation électrique des transports ferrés, essentiellement transports urbains, tramways, lignes de métro, lignes TGV, fret ferroviaire, dans le Grenelle 1, il y a une hypothèse de 12,5 milliards de kilowattheures, c'est la production d'un EPR, sans compter le projet de développement des véhicules électriques, un objectif de 2 millions de véhicules électriques à l'horizon 2020, 4 millions de prises sur la voie publique. Tout ceci est à prendre en compte.

Enfin, j'ajoute que nous avons la fermeture – cela a été dit tout à l'heure, mais on n'a pas assez insisté – de centrales au charbon ; ce n'est pas négligeable. Nous avons l'équivalent de presque trois EPR en puissance qui vont être arrêtés sur les années qui viennent, centrales EDF et centrales de la SNET, ancienne filiale des Charbonnages de France aujourd'hui reprise par E.ON qui est un des partenaires de notre projet.

Sur les coûts, Monsieur, vous avez raison de faire ce raisonnement. Dans ce que vous avez dans votre facture d'électricité, il y a bien une part liée à l'énergie, une part à peu près équivalente pour les particuliers liée à l'acheminement et le reste en taxes ou équivalent de taxes. Il est clair que le coût de production de l'EPR est un peu plus cher que, d'abord, ce qu'il y a dans nos tarifs et, par ailleurs, il faut bien voir que le coût de production de cet EPR est plus cher, ne le cachons pas, que le coût de production des centrales nucléaires précédentes, mais c'est également le cas, et c'est même bien plus le cas pour les autres moyens de production qui sont au gaz ou au charbon, à la fois

par le prix du combustible, le prix du CO₂, puisque, maintenant, le CO₂ s'achète, et par l'augmentation du prix de l'équipement.

Enfin, sur la question des accidents et des externalités, dans les coûts de référence dont parlait M. Fontaine, un travail a été fait, même s'il peut être contesté, etc. dans un cadre de programme de recherche européen, cela s'appelle « Externe » (*orthographe non vérifiée*)*, qui est public, que vous pouvez retrouver, avec des scénarios d'accidents et des chiffrages de coût.

La vraie difficulté, et je renvoie à la question de mon homonyme, M. Giraud, en début de séance, est que vous êtes, en termes économiques, devant un événement qui a des conséquences graves et un coût élevé, mais avec une probabilité extrêmement faible.

S'agissant de la responsabilité civile nucléaire, d'abord, il faut commencer par dire que nos centrales en exploitation ont été conçues pour rendre extrêmement improbable un accident comme la fusion du cœur, puisque c'est 1/100 000 par an et par réacteur, donc c'est une probabilité extrêmement faible.

Pour l'EPR, tout a été fait pour limiter les conséquences radiologiques d'un accident ; ce n'est en rien comparable à Tchernobyl, puisque nous avons la double enceinte ou l'enceinte de béton plus peau métallique sur le 900 mégawatts. Cela étant dit, le risque zéro n'existe pas dans l'industrie nucléaire, comme dans toute industrie, dans les centrales au charbon, dans les centrales au gaz, dans l'industrie pétrolière, avec le risque Seveso en particulier. Les dispositions ont été prises, elles sont régies par des conventions internationales : la convention de Paris du 29 juillet 1960, la convention de Bruxelles, la loi TSN du 13 juin 2006 et la loi du 5 juillet 2006. Pour être très précis, la ratification de ces conventions est en cours. Cette responsabilité pour l'exploitant irait jusqu'à 700 millions d'euros pour un accident en centrale, de mémoire 80 millions d'euros pour un accident de transport, à la suite de quoi l'État concerné prend en charge une partie du risque jusqu'à concurrence de 1,5 milliard d'euros.

Tous les dommages aux personnes et aux biens sont couverts, même en l'absence de faute de l'exploitant. S'il y a faute de l'exploitant, on rentre, dans ce cas, dans une procédure judiciaire.

M. HOUI.- Merci. Madame Arditi, quelques éléments complémentaires, en quelques minutes, avant que la parole ne revienne à la salle ?

Mme ARDITI.- A France Nature Environnement, ces temps-ci, on est tous sur les CLIC, c'est-à-dire sur les Seveso seuil haut, donc les industries les plus dangereuses. J'ai été un peu étonnée, parce que les scénarios les plus dangereux ne s'arrêtent pas à la classe D, ils ne s'arrêtent pas à 10-5, ils vont à 10-6, à la classe E.

Juste un mot, parce que j'ai regardé ce dossier et je me suis dit : « *c'est incroyable* » ; quand on a une installation classée pour la protection de l'environnement qui fait une étude de danger, elle vous explique les 300 scénarios possibles, elle vous prend les 25 ou 30 les plus dangereux, elle vous les décortique, elle vous dit : « *voilà jusqu'où cela peut aller* », « *voilà jusqu'où le nuage toxique* », « *voilà jusqu'où on tuera les gens* », etc. Il n'y a rien de tout cela dans votre dossier ! Il n'y a absolument rien sur les scénarios de danger ! J'ai été absolument impressionnée, cela ressemblait à ce que ces installations Seveso faisaient il y a 30 ans. Pour les gens qui, aujourd'hui, sont jusqu'au cou dans les CLIC et dans les Seveso seuil haut pour appliquer la loi Bachelot, le dossier sur cette partie est surprenant ! Il n'y a rien ! Je l'ai lu complètement, il y a cinq pages et il n'y a rien ! (*Applaudissements.*)

Excusez-moi, mais un dossier d'étude de danger, *grosso modo*, fait 15 centimètres d'épaisseur !

M. HOUI.- Juste un mot, Monsieur Dupuis, et après, on arrête, car je veux que le débat se fasse avec la salle et pas à la tribune.

M. DUPUIS.- Je m'inscris en faux ! Il s'agit d'un dossier de maître d'ouvrage pour un débat public. Vous savez très bien, Madame, que pour avoir l'autorisation de création de l'INB Penly 3, nous serons amenés à déposer un dossier complet, avec rapport préliminaire de sûreté, avec étude d'impact, avec étude de maîtrise des risques. Là, on dépasse largement les 15 centimètres que vous évoquiez. Ce n'est que le premier dossier ; vous savez très bien qu'avant d'avoir l'autorisation de mettre en service la centrale, nous aurons à déposer devant l'Autorité de sûreté nucléaire un deuxième dossier qui est le rapport définitif de sûreté et qui reprend par le menu toutes les études d'incidents. Vous le savez très bien et je tiens à le rappeler ici. Ce dossier-là n'est évidemment pas le point final des études de sûreté du réacteur EPR.

M. BRISSET.- Du syndicat Sud Énergie de Penly. J'ai trois questions et une remarque. La première question s'adresse au maître d'ouvrage. En interne, puisque je pratique régulièrement, le message est qu'il faut augmenter les bénéficiaires, augmenter le chiffre d'affaires, faire des gains de productivité. Là, visiblement, à l'externe, il y a un discours sur la maîtrise de l'énergie. Je me demande où est la cohérence, parce que je vois mal comment une société, sur le marché concurrentiel, peut faire pour augmenter son chiffre d'affaires et vendre moins d'électricité. (*Applaudissements.*)

Cela étant, nous ne sommes pas tout à fait naïfs sur la réponse.

Je vais enchaîner tout de suite sur la deuxième question, qui concerne l'État. Quand il y a eu l'annonce de l'EPR à Penly, on s'est posé la question – l'EPR coûterait entre 4 et 6 milliards – s'il n'était pas plus intéressant de les mettre dans les économies d'énergie. On a fouillé. On a vu quelques études. Sans dire que ces études ne sont pas sérieuses, elles n'ont pas les mêmes moyens que tous les bureaux d'études du CNRS, du CEA, d'Areva et d'EDF. La question que nous posons à l'État est que nous aimerions avoir une étude commanditée par l'État avec les mêmes moyens que ceux qui sont à la disposition de la maîtrise d'ouvrage uniquement sur la question des économies d'énergie.

De ce que nous avons vu, en termes d'emploi, ce serait largement plus créateur que l'EPR, en termes de baisse des factures d'électricité, c'est une évidence que pour toutes les personnes, tous les usagers de l'électricité qui ne peuvent plus payer leurs factures, ce serait une bonne chose.

Nous attendons cette étude et nous attendons que l'État se positionne sur le sujet. Cela étant, là-dessus, nous n'avons pas trop d'illusions, parce que c'est l'État qui a privatisé EDF et qu'*a priori*, quand on privatise un service public, c'est pour mettre une entreprise sur le marché concurrentiel et qu'elle augmente son chiffre d'affaires. Cela revient toujours à la première question, mais on pose toujours la question.

La dernière question est sur l'indépendance énergétique, avec une première remarque au passage : les échos que nous avons des conditions de travail au Niger ne sont pas ceux qui nous ont été donnés tout à l'heure. L'indépendance énergétique se fait à quel coût et sur le dos de combien de travailleurs ? Au Niger, on n'est pas allé voir mais on voit dans quelles conditions travaillent les sous-traitants dans nos centrales et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'a pas à être fier de cette situation. (*Applaudissements.*)

Dernière question que je voulais poser, vous parlez d'indépendance énergétique et vous laissez en main ces questions à la maîtrise d'ouvrage. J'ai juste une remarque sur le prix de l'électricité qui a été présenté tout à l'heure par la maîtrise d'ouvrage. C'est le prix de l'électricité de qui ? D'EDF, de Poweo, de Direct Énergie ? Ce n'est pas à la maîtrise d'ouvrage de répondre à cette question, c'est à l'État.

La question que je pose à l'État est : quel pouvoir a-t-il sur des multinationales comme EDF société anonyme, comme Total société anonyme, puisqu'on parle de Total dans le tour de table de l'EPR, pour peser quand, par exemple, EDF fera le choix, puisque cela a été annoncé dans les publications internes ces derniers jours, de se fournir en matériel en Chine ; cela a été écrit, c'est sorti il y a

quelques jours, un de nos dirigeants disait : « *D'ici 10 ans, le matériel des centrales nucléaires viendra de Chine* ». J'ai donc trois questions. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Qui répond à la première partie ? Monsieur Dupuis ou Monsieur Giraud ?

M. DUPUIS.- Pour ce qui concerne le prix de l'électricité, celui qu'on évoquait tout à l'heure, 5,5 à 6 centimes d'euro du kilowattheure, c'est le prix de production de l'EPR de Penly 3 ; c'est le nôtre, celui d'EDF et de ses partenaires, mais cela revient au même, puisque l'investissement est partagé.

Les tarifs évoqués tout à l'heure dans les bases Eurostat, c'est le tarif bleu régulé français, donc c'est celui qui est payé par le client qui est le plus souvent un client EDF.

M. Y. GIRAUD.- Voulez-vous que j'intervienne sur la question des économies d'énergie ? C'est l'État qui était interpellé, mais je veux bien donner...

M. HOUI.- C'est l'État qui est interpellé. L'État est interpellé sur une étude concernant la maîtrise de l'énergie et sur la dernière partie de la question de Monsieur, que je vais peut-être reformuler de la manière suivante : quelles sont les marges d'intervention de l'État sur les entreprises privées qui produisent de l'électricité ? Cela correspondait à votre question ? (*M. Brisset acquiesce.*)

Ces deux parties sont pour M. Fontaine et il y a une autre question sur l'indépendance énergétique peut-être...

M. Y. GIRAUD.- Nous souhaitons tout de même dire ce que fait le maître d'ouvrage sur les économies d'énergie.

M. HOUI.- Vous aurez la possibilité de le faire. Monsieur Fontaine, vous avez la parole.

M. FONTAINE.- J'ai retenu de votre question que vous disiez qu'il valait mieux faire de la MDE, de la maîtrise de la demande, des économies d'énergie, plutôt que de faire de l'EPR et que tout l'argent qu'on mettait dans l'EPR serait mieux investi dans les économies d'énergie. C'est bien la teneur de votre question ?

M. BRISSET.- Non, c'est : où est l'étude qui étudierait cette hypothèse, une étude menée avec des moyens équivalents de ceux qui sont investis dans l'EPR ?

M. FONTAINE.- Vous avez eu les chiffres du montant d'un EPR. Je vais vous donner les chiffres qui ont été investis dans la maîtrise de la demande et les économies d'énergie, pour vous donner une comparaison.

M. BRISSET.- Avez-vous l'étude ?

M. FONTAINE.- J'en prends note, je n'ai pas la réponse là.

Je peux vous donner quand même des chiffres de comparaison sur les montants des investissements qui sont susceptibles d'être faits dans le cadre de l'EPR, par rapport à ce qui est fait comme investissement comme crédit d'impôt pour la maîtrise de la demande. Pour 2008, il y a eu 3 milliards et en 2009, 2 milliards. Cela vous donne une idée.

On voit bien que ce n'est pas suffisant pour pouvoir prendre comme principe que le fait de faire des économies d'énergie et de maîtriser la demande permet de se passer d'un EPR.

Il est indispensable de faire de la MDE, il y a beaucoup d'argent à mettre dedans parce qu'il y a plein de choses à faire, il y a un gros potentiel, il y a énormément de gisements et là, je partage ce qui a été dit, il y a un fort gisement d'économie à faire, mais cela ne remet pas en cause le principe d'un EPR.

M. HOUI.- Si les éléments de réponse ne sont pas suffisants, en fonction des connaissances que l'interlocuteur peut avoir, je vous propose de les formuler sous forme écrite, de façon à ce que l'on puisse les traiter de manière plus complète.

M. Y. GIRAUD.- 30 secondes pour insister sur ce que font les énergéticiens en matière d'économie d'énergie ; c'est quand même un effort colossal et toutes nos forces, et quand je dis « nos », ce sont celles d'EDF mais aussi celles de nos partenaires, de développement des services, de conseil à la clientèle... À EDF, c'est sous la marque « bleu ciel » d'EDF, avec un certain nombre de services et je sais que c'est une rupture culturelle considérable.

Tous nos conseillers, je le dis, parce qu'il se trouve que dans une vie antérieure, j'étais en charge d'une région en termes de commerce. Quand vous avez un client au bout du fil qui vous dit qu'il ne comprend pas sa facture d'électricité, que sa facture d'électricité est trop lourde, avoir le réflexe de lui dire : « *Monsieur le client, quels sont vos équipements ? Est-ce que vous souhaitez qu'on fasse un diagnostic de votre installation, etc. ?* »

Sur les certificats d'économie d'énergie, je rappelle que sur la période de l'obligation, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009, les 54 milliards de kilowattheures de certificats des économies d'énergie ont été obtenus, ont été atteints et même dépassés par EDF, mais aussi par l'ensemble des fournisseurs. Beaucoup de services, des offres portées y compris avec les bailleurs sociaux, ce qui rejoint une autre dimension qu'on n'a pas le temps de développer ici mais qui est toute la précarité énergétique, et nous sommes très attentifs à cette précarité énergétique, des prêts « rénovation », en 2009, 40 000 prêts « rénovation », etc.

M. HOUI.- Je voudrais donner d'abord la parole à des gens qui n'ont pas encore pu parler.

M. LEDOUX.- Je suis de la Fédération nationale Mines Énergie CGT, je travaille à Rouen chez GDF Suez, donc je ne suis pas du tout impacté par l'EPR, pour le moment, dans mon travail.

La Fédération nationale Mines Énergie CGT a réclamé depuis 2000 et 2004 un grand débat national sur l'énergie, qu'on n'a jamais pu obtenir de la part de l'État à l'époque, sur la politique énergétique française et sur la déréglementation du système énergétique.

Par ailleurs, le prix de l'énergie, prix vendu aux usagers, est de plus en plus élevé. Il est dû notamment au fait que la déréglementation s'est mise en place. Et les profits ont suivi. Quand on regarde les profits faits par GDF Suez, 6,7 milliards en 2008, par EDF, 3,4 milliards en 2008, c'est quand même quelque chose d'extraordinaire ! On ne pourrait pas baisser le prix de l'énergie en prenant un peu aux actionnaires ? En fait, on parle d'indépendance énergétique. La vraie indépendance, c'est d'être indépendant de ces actionnaires privés. (*Applaudissements.*)

Je voulais intervenir sur le fond, car à mon avis, le débat sur le nucléaire, ce n'est pas pour le nucléaire ou contre le nucléaire, ce n'est pas exactement comme cela qu'il faut poser la question, mais : a-t-on besoin d'énergie ? La question a tourné en rond, chacun a son avis ; nous estimons qu'il y a besoin d'énergie, notamment parce qu'il n'y a pas une politique volontariste de l'État pour réduire la consommation d'énergie ; nous avons estimé à 114 térawattheures la nécessité pour répondre aux besoins de la population.

Comment y répondre ? Nous sommes favorables à un mix énergétique qui pourrait se décliner sous trois aspects :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment par la baisse des consommations dans les pays développés, et la France en fait partie. Ceci ne se fera pas sans une forte volonté politique et prendra du temps. Cela demande également de revoir l'organisation de la société comme, par exemple, la construction, le secteur du bâtiment, le transport, le fret ferroviaire, que l'on est en train de fermer partout, l'aménagement du territoire, puisque les loyers sont tellement chers que les gens sont obligés d'habiter très loin pour vivre ;

- l'utilisation de production électrique non carbonée, donc du renouvelable et du nucléaire. En effet, les énergies renouvelables, comme l'éolien et le photovoltaïque ne pourront pas répondre à la totalité de la demande. De plus, certaines sont intermittentes et ont besoin de sources de remplacement fortement carbonées.
- l'utilisation des différentes énergies là où elles sont les plus efficaces. Par exemple, cela a été rappelé, faire de l'électricité à partir du gaz pour se chauffer à l'électricité ensuite est quand même une aberration. (*Applaudissements.*)

Il faut une certaine part de renouvelable, c'est évident, mais elle ne peut pas répondre à tout.

Comment le secteur de l'énergie doit-il être organisé ? Nous estimons, à la Fédération de l'Énergie CGT, que l'énergie n'est pas une marchandise comme une autre. Elle est nécessaire à tous et à toutes, de l'industrie au particulier, et ceci afin de permettre le développement et l'amélioration des conditions de vie de l'homme...

M. HOUI.- Je vais vous demander de réduire.

M. LEDOUX.- J'ai terminé... En fait, le débat s'instaure entre vous. Beaucoup de gens qui parlent sont opposés au nucléaire ; moi, je ne suis pas opposé au nucléaire, je ne suis pas pour non plus, mais j'aimerais bien rappeler la position de la CGT à ce sujet-là et vous me laisserez terminer, s'il vous plaît !

M. HOUI.- Oui, mais, Monsieur, vous savez très bien que votre Fédération a pu s'exprimer à la réunion précédente et ce sont trois minutes !

M. LEDOUX.- Bien sûr ! Je suis à trois minutes !

M. HOUI.- Vous avez déjà largement débordé.

M. LEDOUX.- Nous considérons que cette activité doit sortir du système marchand et doit donc répondre à l'intérêt général. Il faut donc que les entreprises publiques soient la règle dans l'énergie, avec une gouvernance démocratisée.

Nous pensons donc que dans l'attente d'une reprise des entreprises actuelles par des capitaux publics, il faut de suite mettre en place un pôle public de l'énergie ; ce pôle aura en charge notamment l'ensemble de la recherche, la détermination des investissements nécessaires et la coordination des entreprises du secteur.

J'avais fait un petit tableau avec l'intercomparaison des coûts, mais je n'ai pas le temps...

M. HOUI.- 4 minutes 22 ! Je vous demande, les uns et les autres... Il est 20 heures 55, plein de gens ont encore demandé à s'exprimer, si vous prenez à chaque fois cinq minutes, six minutes, on ne va pas s'en sortir. Soyez respectueux un minimum des règles !

Je souhaiterais que M. Correa puisse avoir la parole, puisqu'on avait convenu qu'en trois minutes, commentaire avant, commentaire après compris, vous présentiez le film sur les hydroliennes ; on le fait maintenant. (*finalement le micro est donné à M. Brenstein*)

M. BRENSTEIN.- Ingénieur.

M. HOUI.- Monsieur Correa...

M. BRENSTEIN.- Il a l'habitude !

Une citation va être le fil conducteur de mon intervention, à savoir, Mercier, grand patron de l'électricité d'avant-guerre, qui a été après PDG de la Compagnie française de pétrole, a déclaré

ceci en 1937 : « *Il y a incompatibilité entre l'électricité produit physique et la loi du marché* », ce qui a conduit à la nationalisation, par accord tacite ; de ce côté-là, cela existait.

Dès le début, des gens ont lutté, les anciens actionnaires ont lutté contre l'idée même d'une entreprise nationale. Cela s'est poursuivi et cela s'est accéléré en 1996, quand les anciens actionnaires ont perdu le 1 % du chiffre d'affaires qui leur était versé ; de rentiers, ils ne pouvaient plus accepter...

En 1992, un fait très important, traité de Maastricht, qui impose la libéralisation de l'électricité. Si on oublie cela, on n'y comprend rien du tout.

Aujourd'hui, on est à la recherche d'un processus pour essayer de faire de la concurrence. Alors, on invente des usines à gaz et, l'idéologie primant sur la technique, on fait n'importe quoi à ce niveau.

Je pense que l'électricité, comme le nucléaire – c'est mon opinion, que je connais un peu –, n'est pas soluble dans la loi du marché. Il pose des règles impératives qu'il faut respecter. En particulier, l'avenir de l'EPR, quel est-il ? Il est lié au moindre incident qui peut se passer à l'heure où on discute, et en particulier l'organisation du travail, cette plaie actuelle du nucléaire, je renvoie ceux qui ne le connaissaient pas à l'intervention d'André-Claude Lacoste au niveau d'AZF Toulouse dans le rapport d'enquête parlementaire qui émettait des doutes sur la fiabilité de la sous-traitance. C'est bien de cela qu'il s'agit. Il faut, alors que la maintenance est passée de 20 % à 80 %, que les choses changent.

Quant au coût, on sort de l'hiver... Pendant l'hiver, on a coupé l'électricité à des gens qu'on avait foutus à la porte, au chômage, etc. et on vient nous parler de coûts ? Comment peut-on gagner la confiance du public dans de telles conditions ? Je pose la question, humainement : quelle est la part de l'humain dans ces projets ?

Quant à la maintenance, juste une chose, quand on voit les grands groupes s'investir là-dedans, qui se font de la concurrence et qui participent à la maintenance des uns et des autres, comment cela ne va-t-il pas conduire à un incident majeur ? Je pense que là, on est vraiment au cœur du problème. La loi du marché n'est pas compatible avec l'électricité ni avec le nucléaire ; il faut revenir au grand service public qui a donné entièrement satisfaction à la population française, avec ses défauts, certes !

Je pose la question de la compatibilité entre le nucléaire et la loi du marché. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- On a bien compris. Vous voulez répondre ?

M. DUPUIS.- Aujourd'hui, il y a tout de même un certain nombre de pays, et non des moindres, les USA, l'Allemagne, où on a en même temps une libéralisation du marché et une production nucléaire, et cela dure depuis quelques dizaines d'années.

M. BLAVETTE.- Des PMI !

M. DUPUIS.- Monsieur, cela n'a pas grand-chose à voir avec le problème.

M. HOUI.- Que fait-on du film ? On le projette, on ne le projette pas ? En attendant que le film arrive, Monsieur Fontaine, vous voulez apporter un complément ?

M. FONTAINE.- Concernant les interventions faites sur le prix de l'énergie, je tiens à rappeler que pour tous les Français, il y a la possibilité d'avoir des tarifs réglementés. Aujourd'hui, quand on regarde le résultat par rapport au graphique qui était présenté tout à l'heure sur le prix de l'énergie, on voit quand même que cela a porté ses fruits puisqu'aujourd'hui on a un des prix de l'énergie les plus faibles.

Tout à l'heure, vous avez évoqué les personnes qui sont en situation difficile, en situation de précarité. Je tiens à rappeler qu'ont été mis en place un dispositif spécifique et un tarif de première nécessité en électricité.

M. HOUI.- On continue !

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Rapidement, on a souhaité vous projeter un film sur les énergies renouvelables. Il est très court.

J'attire votre attention sur ce qui est dit au début et à la fin du film, c'est important. (*Projection d'un film.*) (*Rires et applaudissements.*)

C'est un document EDF, nous ne l'avons pas inventé, chiffres officiels à l'appui. Je ne sais pas si vous avez entendu parler d'hydroliennes dans notre pays, mais à l'heure actuelle, il y en a une expérimentale, je crois, au large de Paimpol, qui fait quelques mégawatts, autrement dit rien !

On a l'impression qu'EDF fait du « *greenwashing* » et est en train de découvrir les courants marins. Il faut savoir que l'usine de La Hague, qui est une catastrophe écologique par les rejets nucléaires qu'elle a, a été implantée dans le Cotentin parce que, justement, il y a un des plus forts courants marins d'Europe, le raz Blanchard, dans les années soixante. Aujourd'hui, EDF commence à réagir un peu.

Ce serait bien, Monsieur Giraud, par rapport aux énergies renouvelables, que vous interveniez et que vous puissiez nous répondre à ce sujet.

M. HOUI.- Ce n'est peut-être pas M. Giraud qui va répondre, mais le maître d'ouvrage va répondre.

En revanche, je tiens à souligner que la Commission, qui a accepté que ce film soit projeté, invite aussi fortement le collectif « Stop-EPR » à préparer un cahier d'acteur, de manière à ce que ce type de point de vue puisse être présenté de manière argumentée à l'avenir.

M. CORREA.- Il était convenu trois minutes, non ?

M. HOUI.- Oui.

M. CORREA.- Juste pour rappeler que quand vous nous parlez des coûts de production de quelques centimes le kilowatt, je rappelle que l'unité de compte à la bourse européenne de l'électricité est le mégawatt et que le 19 octobre 2009, pendant quatre heures, le mégawatt s'est échangé à 3 000 euros ; d'ordinaire, c'est 100 euros, donc 30 fois plus cher que d'habitude.

Par ailleurs, EDF va vendre les 400 barrages français, que les Françaises et les Français ont payés pendant des décennies et, comme par hasard, les barrages arrivent en bout d'amortissement ; le privé va en profiter.

Enfin, tout récemment, la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) va faire obligation à EDF de vendre 30 % de sa production électrique au prix du marché à des opérateurs privés. On aura des centrales nucléaires éventuellement à des opérateurs publics qui seront obligés de les vendre au privé. C'est une très grosse astuce, on va tous se faire avoir.

Je vous conseille de regarder sur internet le film de Gilles Balbastre : *EDF, les apprentis sorciers*, qui explique exactement le processus de la privatisation et ce qui s'est passé aux États-Unis avec la Californie qui s'est endettée pendant 20 ans pour éviter le *black-out* et payer son électricité très cher auprès des opérateurs privés. Merci. (*Applaudissements.*)

M. JEANDRON.- Bonsoir.

Ce n'est pas M. Giraud qui répondra, mais M. Jeandron, directeur adjoint du développement durable et de l'environnement à EDF, pour dire que les énergies marines sont effectivement des énergies que nous connaissons depuis très longtemps puisqu'EDF a construit et exploite l'usine marémotrice, donc l'énergie des marées, de la Rance depuis bientôt 50 ans. C'est une énergie que l'on connaît bien mais il y a également de l'énergie dans les courants marins, il y a de l'énergie thermique des mers.

La difficulté est que la façon de transformer l'énergie des mers en énergie électrique n'est pas encore mature ; beaucoup de développements ont été faits dans des centres de recherche, puis des partenariats ont été noués avec des constructeurs de machines.

Maintenant, il est vrai, merci d'avoir projeté ce film qui le montre, que nous nous engageons dans une expérimentation en vraie grandeur d'une machine à l'échelle 1 qui sera installée... Le chantier n'est pas fait, je corrige un peu ce que vous avez dit ; il débutera l'année prochaine, après un certain nombre, là aussi, d'études d'impact. Il faut faire la démonstration de la faisabilité de transformation d'énergie des marées en énergie électrique.

Le chiffre cité à la fin est ce qu'on appelle le gisement, c'est-à-dire qu'on a fait une évaluation avec un certain nombre de services d'État et des services privés des possibilités de transformation. Bien sûr, un gisement n'est jamais ce qui est transformé au bout du compte. D'ailleurs, dans le Grenelle de l'environnement, ce n'est pas 3 000 mégawatts qui ont été pris à l'horizon 2020, mais bien moins que cela, car encore une fois, il faut faire la démonstration de la faisabilité technique, de l'absence d'impact sur l'environnement et de l'économie de ce mode de transformation de l'énergie.

M. HOUL.- Je vais donner d'abord la parole à ceux qui ne l'ont pas encore prise dans aucune réunion jusqu'à présent.

M. BEREGOVOY.- Je suis vice-président de l'Agglo et aussi et surtout instituteur dans un quartier où, à un autre siècle, il n'y a pas si longtemps, dans les années soixante-dix, quatre-vingts, on a installé dans les immeubles des sociétés d'habitat collectives, des convecteurs en masse, ce qui fait qu'aujourd'hui, beaucoup de parents d'élèves qui viennent me voir me parlent de leurs charges trop importantes et des expulsions qui ont commencé et qui vont les mettre bien souvent dehors puisqu'ils ne peuvent plus les payer, tout cela parce que l'énergie nucléaire est aujourd'hui l'énergie qu'ils utilisent, malgré eux.

Je voulais surtout poser une question à M. Giraud, M. Giraud du maître d'ouvrage et non M. Giraud du public, qui est parti, qui est un ami et avec qui, je pense, on partage en grande partie les analyses.

Vous avez, tout à l'heure, présenté plusieurs scénarios. Je voudrais vous poser une question : croyez-vous franchement que l'économie, telle qu'elle a fonctionné jusqu'à maintenant, est viable, dans ce XXI^e siècle qui commence ? Ne pensez-vous pas qu'une reconversion de l'économie est nécessaire ? Auquel cas, si vous le croyez, mais il me semble que vous avez l'air de quelqu'un de moderne, d'intelligent, quelqu'un qui a envie de voir de l'emploi se créer, etc., je voudrais revenir sur vos deux premiers scénarios, parce qu'il me semble que nous pourrions les défendre ensemble.

Vous avez parlé de maîtrise de l'énergie et de tout le travail qui était nécessaire à faire autour et vous avez parlé aussi, bien sûr, des énergies renouvelables et de ce que cela supposait comme investissement. Je voudrais vous parler de l'investissement, bien sûr, mais surtout de l'emploi que cela pourrait créer, notamment dans un département et dans une région sinistrés en termes d'emploi.

Je voudrais savoir si vous pensez vraiment qu'il est nécessaire aujourd'hui de penser à la reconversion industrielle de notre économie et, ma foi, d'une économie qui serait beaucoup plus humble et beaucoup moins dévoreuse d'énergie.

Si ce n'était pas le cas – cela pourrait, je ne sais pas, je n'ai pas votre réponse –, je me demande pourquoi c'est plutôt la formule première, celle qui n'était pas dans vos scénarios, qui serait celle qui finirait, mais quand je vois la réponse tout à l'heure du représentant de l'État, je suis inquiet ; il

a dit : « *Les énergies renouvelables, c'est important, mais l'EPR arrivera de toute façon* ». Je suppose que c'était une petite maladresse, puisqu'on est en débat, mais vous avez fait certainement la réponse de ce débat avant même qu'il se finisse.

Cela voudrait dire qu'on aurait besoin de créer beaucoup d'énergie certainement parce que dans ce marché, aujourd'hui, cela a été dit plusieurs fois, les actionnaires ont envie que cela rapporte un maximum et, malheureusement, cela rapportera beaucoup et pour que cela rapporte beaucoup à quelques-uns, il faudra encore que dans les quartiers comme dans celui dans lequel je travaille, beaucoup de gens se fassent expulser au moment où cela reprend, au mois de mars, comme tous les ans.

Je ne vais pas prendre plus longtemps la parole, je crois que beaucoup de choses ont été dites...

M. HOUI.- Surtout que les trois minutes s'écoulent...

M. BEREGOVOY.- Je voudrais dire deux choses rapides, enfin, par rapport à des interventions faites par M. Fontaine et M. Dupuis.

M. Fontaine a dit que l'énergie nucléaire était compétitive. Je vais vous poser une question : pensez-vous que l'économie chinoise est compétitive ? Oui, certainement, elle l'est incontestablement, on nous le dit tous les jours. Est-ce que, pour autant, elle est soutenable pour la planète et pour le peuple chinois ? Je n'en suis pas sûr. (*Applaudissements.*)

On peut avoir tout à fait quelque chose de compétitif qui n'est pas soutenable. L'énergie nucléaire est durable dans le temps, mais elle n'est pas soutenable pour la société, de la même façon.

M. HOUI.- 3 minutes 30, Monsieur !

M. BEREGOVOY.- Je finis vraiment avec cette phrase et je reviens à mon point de départ sur l'enseignant.

M. Dupuis nous a dit que cela allait créer, finalement, 400 emplois pérennes ; je ne parle pas des emplois qui vont construire et nous verrons quels seront les emplois, nous irons sur place les voir, nous vérifierons si ce sont des vrais contrats, si ce ne sont pas des précaires, d'où ils viennent, etc. Je vous garantis qu'on le fera !

En tous les cas, sachez que les 400 emplois pérennes que vous créerez sur 60 ans, c'est exactement le nombre d'enseignants qui sont supprimés chaque année par ce gouvernement dans ce département.

Vous représentez tout à fait cet État, même si vous êtes EDF ; finalement, je ne vois pas de différence dans vos prises de position. Vous défendez cet État qui ouvre des EPR et qui ferme des écoles ; je trouve cela complètement dingue dans ce XXI^e siècle qui s'amorce. (*Vifs applaudissements.*)

M. HOUI.- Il reste, à ma connaissance, trois questions à poser, mais on va laisser répondre M. Giraud, qui a été questionné, en plus avec des compliments.

M. Y. GIRAUD.- Très rapidement, sur le chauffage électrique dans les immeubles, je vous donne raison, il y a un certain nombre de contre-références et parfois de situations difficiles. Sachez que nous avons une offre dédiée à ce type de situations : l'offre « Montant de charges », qui est destinée, auprès des bailleurs sociaux, à diminuer les charges pour les locataires ; 64 000 logements sociaux ont ainsi été rénovés par EDF sur l'année 2009.

De manière générale, sur le chauffage électrique, il n'y a pas qu'en France qu'il se développe ; il s'est développé dans les quelques pays où il se trouvait que l'énergie électrique était compétitive, pas chère, souvent développée à partir d'hydraulique ou de nucléaire, en particulier dans les pays

scandinaves, où le chauffage électrique est très développé, alors même que ce sont des pays très froids.

Sur la transformation de l'économie, je ne vais pas tenir de discours politique sur le contenu industriel de l'économie d'aujourd'hui. Sachez qu'en ce qui concerne l'électricité, ce qu'on appelle l'intensité énergétique, c'est-à-dire le contenu en électricité de l'activité économique, décroît régulièrement sous l'effet conjugué de deux facteurs : une progressive désindustrialisation de l'économie française, sur laquelle je n'ai pas d'avis à porter, c'est une question politique, et les économies d'énergie.

J'en profite pour rappeler que l'électricité, et en particulier notre électricité compétitive en France, a permis à un certain nombre d'industries lourdes de se maintenir ; je pense aux aluminiéristes, à la sidérurgie, à la chimie lourde, etc.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai travaillé dans la région de Dunkerque. Je peux vous dire qu'ils nous le rappellent souvent, ces industriels ont souvent investi dans le passé dans ces centrales nucléaires, ils ne peuvent plus le faire maintenant compte tenu des règles du marché, et un consortium, Excelsium, a été constitué pour essayer de leur redonner ces conditions.

Sur la question des emplois, et je passerai la parole à Joseph qui complétera, soyons très clairs, le kilowattheure le plus créateur d'emploi n'est ni nucléaire ni gaz ni charbon ni éolien ni photovoltaïque, il est le kilowattheure qui est économisé et nous sommes tout à fait d'accord avec vous et, encore une fois, on y travaille et on a 5 000 partenaires installateurs, etc.

En revanche, en ce qui concerne la production d'électricité et les différentes filières classiques, soyons clairs, 90 % du kilowattheure électrique produit à partir du nucléaire est générateur d'emplois. Si vous prenez une électricité produite à partir de gaz, 70 % de la valeur ajoutée est importée et donc n'est pas créatrice d'emplois en France.

Sur les énergies renouvelables, en tout cas s'agissant de l'éolien et du photovoltaïque, elles sont assez comparables, paradoxalement, au nucléaire, au sens où ce qui compte en emplois, c'est essentiellement la construction. La partie exploitation pour le nucléaire est assez faible, elle est très faible pour l'éolien et elle est quasi nulle pour le photovoltaïque où il suffit d'une visite de contrôle. La construction, cela peut donc être tout à fait comparable entre les énergies renouvelables et le nucléaire, à condition que les éoliennes et les panneaux photovoltaïques soient produits dans le pays. Sachez, par exemple, qu'EDF a signé un First Solar pour construire la plus grande usine de panneaux photovoltaïques en France, près de Bordeaux, l'équivalent de 100 mégawatts. (*Réactions hors micro de M. Luengo.*)

M. HOUI.- Monsieur, plus on crée de bruit ainsi, plus on consomme de temps ! Monsieur Dupuis, vous avez la parole et ensuite, on redonnera la parole à la salle.

M. DUPUIS.- Sur les emplois, les chiffres qu'on a mentionnés sont de 400 emplois pérennes pour l'exploitation de la centrale sur place, auxquels doivent se rajouter tous les emplois qui concourent à la maintenance de la centrale ; ces emplois sont soit chez EDF, mais en dehors du site, soit chez Areva, soit dans la chaîne complète du cycle de combustible. C'est ainsi que l'on arrive à des contenus en emplois ramenés à l'énergie produite tout à fait comparables avec ce que l'on trouve dans les énergies renouvelables comme l'éolien ; ce sont les mêmes ordres de grandeur. (*Intervention hors micro de M. Correa.*)

M. HOUI.- Vous avez déjà eu la possibilité de vous exprimer.

Rémy, tu donnes la parole à Monsieur ; pendant trois minutes, s'il vous plaît.

M. LUENGO.- Salarié prestataire du nucléaire, délégué prestataire au sein des derniers IRP EDF.

On a 150 familles, 150 licenciements. Si on savait qu'il y avait des emplois locaux, il n'y aurait pas un appel au secours aujourd'hui des prestataires. 150 familles qui habitaient Dampierre ont été virées.

Ensuite, quand on parle : « incluez-vous dans le prix de l'électricité la souffrance des prestataires ? » Depuis hier, Penly ne fonctionne plus ; une grappe de commande a été bloquée et à Flamanville, un grutier vient d'être licencié pour avoir déposé un droit d'alerte.

Maintenant, je vais vous lire simplement une lettre ouverte des prestataires du nucléaire qui m'est remontée sur tous les sites de France. Je tiens à vous la lire :

« Tandis que vous soulevez le mot « transparence », les « nomades du nucléaire » qui opèrent dans les installations nucléaires se font si discrets qu'on pourrait croire qu'ils n'existent pas. Ces travailleurs du nucléaire sont-ils nuisibles comme la radioactivité qu'ils côtoient ? Mesdames, Messieurs de cette Commission, êtes-vous prêts à déléguer toute la responsabilité de cette industrie à risque à ceux qui, aujourd'hui, mettent sécurité et rentabilité sur le même pied d'égalité ? Quel droit avez-vous sur notre destin ?

Il faut que le citoyen le sache, EDF SA est solidaire et finance des associations locales (clubs de foot, rugby, danse, etc.) dans nos jolis et petits villages, mais portent-ils le même intérêt à ces prestataires ? C'est une question à M. Dupuis et à l'État que je veux poser. À quand une convention collective unique et de haut niveau pour ces salariés ? Pour rappel, 22 000 prestataires, dont environ 17 000 grands déplacés pour 20 000 agents EDF SA. Pourquoi sommes-nous soumis à cette précarité : CDI à durée de chantier, d'un à cinq ans, CDD, intérim, etc. ?

Nous subissons 80 % des doses irradiantes et lorsque nous atteignons la limite annuelle de doses radioactives ou nous déclarons un cancer ou une leucémie, nous en sommes remerciés ! Nous sommes soumis souvent à la majorité des accidents du travail et souvent les plus durs, voire mortels.

Comment allez-vous expliquer cette transparence aux citoyens ? Monsieur le Président, exigez que cette convention, ce statut du salarié prestataire ait enfin un jour un autre nom que celui des « prestataires pas esclaves », celui que je porte. Nous ne pourrions bientôt plus garantir à continuer à assurer un niveau de sûreté à nos concitoyens si tous ensemble, DPN, ASN, organisations syndicales et représentants des prestataires, donc les premiers acteurs de cette énergie, porteurs de vie mais aussi de mort.

Asseyons-nous à une table, afin que vous, nous, eux, puissent continuer à appuyer sur le clic de l'interrupteur sans qu'un jour, il y ait un grand boum. Il faut tout faire pour que cela ne pète plus comme à Tchernobyl ! Et pour que cela n'arrive pas, il faut bien traiter les seuls qui aiment encore l'outil de travail : les sous-traitants.

La sûreté nucléaire est primordiale et les sous-traitants sont non seulement maltraités, le système les pousse à mal faire leur travail.

Citoyens, votre sûreté est en jeu ; les invisibles vous disent que nous avons un parc nucléaire délaissé et pressurisé. Nous ne voulons plus être ces esclaves de ces actionnaires qui n'ont que faire de la sûreté nucléaire et de notre santé. L'enjeu du nucléaire, la maîtrise du risque, passe par une mise en visibilité sociale de ces invisibles.

Questions à l'EPR. Les « lanceurs d'alerte » et de leur protection, le Grenelle de l'environnement l'avait abordée – là, on n'en a pas parlé, Monsieur Fontaine – et prévoyait des mesures en ce sens (mission Lepage).

Actuellement, toute la réglementation générale du nucléaire est en train d'être refondue. Un nouvel arrêté doit sortir en remplacement de l'arrêté de 1984. Le projet aborde la sous-traitance, mais n'aborde pas les porteurs d'alerte. Ces invisibles, ces prestataires, ces esclaves, demandent qu'on inclue dans ce nouvel arrêté : aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de

reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation et de renouvellement de contrat et étant confronté à un fait pouvant constituer un danger pour l'homme et son environnement, décide dès lors de porter ce fait au regard de la société civile et des pouvoirs publics et dès lors qu'il décide de s'abstenir de participer à des travaux lorsque ceux-ci peuvent conduire à créer des risques importants ou non maîtrisés concernant la sûreté nucléaire ou la radioprotection ou concourir à exposer autrui ou l'environnement à de tels risques. »

Je suis un déchet radioactif étant un contaminé interne sur la centrale de Dampierre-en-Burly. Monsieur, à la dernière réunion, vous avez dit que nous avons les mêmes droits, le même suivi médical, que l'on soit salarié prestataire ou salarié EDF. Je viens de faire ma demande au CNPE de Dampierre-en-Burly le 11 avril 2010 et on me dit que, suite au nouveau système informatique EDF, en 2003, toute trace de contamination a disparu, c'est-à-dire que tous les dossiers ont disparu !

Seul un réel statut du salarié basé sur celui de l'énergéticien pourra vous garantir un bon niveau de sûreté nucléaire. Les invisibles vous remercient de les avoir écoutés. (*Vifs applaudissements.*)

M. HOUI.- Vous voulez répondre ?

M. DUPUIS.- Monsieur le Président, avez-vous prévu qu'un cahier d'acteur soit préparé par les associations, comme cela nous avait été annoncé lors de la première réunion ? Je pense que cela permettrait d'avoir une position clairement exprimée.

Je veux bien répondre sur quelques points, mais...

M. HOUI.- Nous avons rencontré des personnes qui viennent de s'exprimer au titre de salariés de sous-traitants dans l'après-midi et nous avons convenu, comme ceci avait été promis lors de la réunion de Dieppe. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

Monsieur, je ne vous ai pas interrompu lorsque vous êtes intervenu, donc ayez la courtoisie de faire la même chose avec moi. Merci.

Nous avons convenu cet après-midi que si vous étiez en situation, ce que nous vous proposons, de rédiger un cahier d'acteur, il serait prévu, à l'occasion d'une réunion, vraisemblablement courant juin, que ce point de vue s'exprime sous la forme d'une présentation d'un cahier d'acteur et que nous puissions construire un débat sur ce sujet. Nous avons évoqué, mais même si la décision définitive n'est pas prise, que soit à la réunion d'Yvetot, soit à la réunion d'Abbeville, éventuellement à la réunion d'Evreux, donc 15, 16 ou 30 juin, ce cahier d'acteurs puisse être présenté, de manière à ce que l'on puisse traiter ce sujet qui, bien évidemment, est apparu comme étant important à l'occasion de ce débat et qu'on puisse le construire et le traiter de manière correcte.

M. BILLARD.- La réelle question que je pose à la Direction d'EDF est : quand vont-ils prendre en compte les revendications des salariés de la sous-traitance et se mettre autour d'une table avec nous pour négocier ce statut et arrêter cette maltraitance, cette souffrance ! Nous faisons le travail, nous garantissons la sûreté ! Ce Monsieur croit qu'à force de nous maltraiter, il garantit la sûreté de ses centrales. Non, il fait tout le contraire de ce qu'il croit ! Il faut arrêter cela.

Vous nous avez dit vous-mêmes que le cahier d'acteur ne résoudrait pas le problème. Le cahier d'acteur, on le met de côté ; vous l'avez dit cet après-midi. Ce Monsieur, qu'il s'engage, qu'il nous donne une date pour qu'on rentre en négociations le plus rapidement possible. (*Applaudissements.*)

Quand il veut ! Nous sommes présents ! Nous n'avons pas l'argent de notre entreprise pour nous déplacer. Tous les déplacements, nous les faisons sur notre compte personnel. Je suis aujourd'hui, moi, salarié de la sous-traitance, en procédure de licenciement depuis bientôt cinq ans, avec plus de 20 000 euros de perte de salaire et aujourd'hui, je suis là. Je n'ai pas eu à donner à manger à mes gosses tous les jours ! Eux se servent de l'argent que nous gagnons pour faire passer leur parole. Ils

ne nous ont rien dit aujourd'hui, rien du tout ! Le CO₂, voilà la seule chose qu'ils nous ont dite. Nous, le CO₂, on s'en « fout » ! On veut savoir comment on va être traité dans les années à venir quand on va déclarer des cancers.

Je l'ai montré à la dernière réunion publique de Dieppe, le collègue à qui on a ouvert le dos peut se gratter la tête ; je peux l'aider à se gratter la tête en plus. Je peux vous dire que le collègue qui a eu le cancer, qui se bat tout seul chez lui et qui se bat maintenant avec nous parce qu'il a eu des problèmes de santé et surtout de salaire qui l'ont amené à moi et on a pu déclarer la maladie professionnelle, mais il faut savoir aussi que dans le nucléaire, aujourd'hui, ne sont reconnues que trois maladies professionnelles, alors que des dizaines de salariés, aujourd'hui, déclarent des cancers autres que ceux donnés par les tableaux de maladies professionnelles. Pourquoi ne les prend-on pas en compte ?

Je demande à EDF, aux boîtes sous-traitantes, puisque ce sont des amis, on a bien vu que maintenant, ils vont construire des centrales nucléaires main dans la main, ils nous ont mis nous en concurrence, eux ne sont pas en concurrence. Ils nous ont fait croire à nous, salariés, que nous sommes en concurrence. Je leur demande de nous donner une date, maintenant, pour entrer en négociation, parce qu'il y a urgence pour les populations de l'extérieur et l'urgence est réelle.

Trois barrières de sûreté dans une centrale nucléaire. Quand il y en a une qui « pète », comme les gaines de combustible, on a déjà franchi un cap. Les accidents nucléaires, on les a déjà, la souffrance des salariés de la sous-traitance, les décès qu'il y a eu dernièrement qu'on ne reconnaît même pas, EDF fait disparaître toutes les traces, l'accident de Paluel, le gars qui a été écrasé dans les portes de l'ascenseur ; jamais, il ne s'est fait écraser dans les portes de l'ascenseur ! Mon « cul », oui ! Bien sûr qu'il a été écrasé dans les portes de l'ascenseur, même si on a voulu nous dire qu'il avait des problèmes de santé. Ils ont payé l'expertise pour dire qu'il était en mauvaise santé, mais à quoi était due sa mauvaise santé ? Les rayonnements ionisants, la pression au travail, les heures supplémentaires... Demandez-leur d'ouvrir le 3K [NdIC : système d'accès, de pointage] ; plus de 80 % des salariés dépassent 12 à 14 heures par jour. Le stress qu'il y a au travail, tout cela en fait partie.

M. HOUI.- Monsieur, pouvez-vous conclure, de manière à ce que M. Dupuis puisse vous répondre ?

M. BILLARD.- Je demande aujourd'hui à EDF et aux boîtes sous-traitantes de rentrer en négociation le plus rapidement possible sur la reconnaissance des salariés de la sous-traitance. On a su le faire pour les mineurs, on a combattu pour les mineurs, il faut combattre pour nous maintenant ! (*Vifs applaudissements.*)

M. HOUI.- On a compris votre message. Monsieur Dupuis ?

M. DUPUIS.- Monsieur le Président, merci. Je note qu'il y aura une réunion où nous aurons l'occasion d'expliquer par le détail ce qui a été mis en place au niveau de la relation avec les entreprises prestataires et avec leurs salariés : la charte de progrès et de développement durable, dont la deuxième édition a été signée en 2005, qui est aussi une charte de progrès dans le domaine des conditions de travail, des conditions d'hébergement, de la radioprotection, de la transparence au niveau du choix des entreprises.

On expliquera aussi l'accord de sous-traitance socialement responsable qui a été signé par EDF avec trois organisations syndicales et qui a permis de mettre en place des collèges interentreprises de sécurité, conditions de travail, qui sont des organismes paritaires dans lesquels on trouve en même temps les directions d'EDF, les directions des entreprises prestataires d'un côté, et les organisations syndicales, aussi bien d'EDF que des entreprises prestataires, de l'autre.

On expliquera aussi les différentes certifications qui existent. On expliquera la façon dont nous passons les contrats de sous-traitance, contrats pluriannuels qui permettent de donner de la visibilité aux entreprises.

On expliquera aussi quel est le pourcentage de contrats à durée indéterminée, 85 % parmi les salariés de nos prestataires.

On expliquera aussi le système de dosimétrie, le suivi médical qui est le même que pour les agents EDF... (*Protestations dans la salle.*)

Je terminerai simplement en disant que nous faisons des enquêtes de satisfaction par des organismes de sondage auprès des salariés des entreprises prestataires et que les résultats sont que 80 % des personnels de ces entreprises se déclarent satisfaits de travailler pour EDF dans ces centrales nucléaires. (*Sifflements et protestations dans la salle.*)

M. HOUI.- Je voulais simplement indiquer qu'il est possible, en marge du débat, même si le débat n'est pas prévu pour rentrer dans des démarches de concertation, puisque ceci a été évoqué à plusieurs reprises, qu'avant la réunion qui sera dédiée au thème des sous-traitances, une rencontre technique soit organisée entre les uns et les autres.

Mme BARBIER.- Écologie pour Le Havre. J'aurais eu plusieurs questions ; je vais me limiter.

D'abord, sur l'emploi, il y a aussi l'emploi qui nous est présenté comme étant lié à la construction. Il a été parlé d'incitation pour que dans la mesure du possible, ce soient des entreprises locales. Je voudrais savoir ce que la Chambre de commerce et d'industrie, ce que les élus qui se sont déclarés pour l'EPR comptent vraiment utiliser comme incitation face à des directives européennes récentes qui sont issues du même esprit que la directive Bolkestein, mais en pire, qui excluent pratiquement toute mesure visant à réserver le marché du travail à des entreprises ayant des critères sociaux, etc. C'est vraiment le moins-disant. Il y aurait rétorsion aux mesures d'incitation dans l'autre sens, en particulier avec recours à la justice si jamais on essayait de faire pression sur ces entreprises pour qu'elles pressurent un peu moins leur personnel et qu'elles aient des conditions sociales correctes. J'aimerais avoir des précisions là-dessus.

Par ailleurs, parmi les prévisions de consommation d'électricité, je n'ai pas vu passer le fait que très prochainement, pour l'enrichissement de l'uranium, l'usine Georges Besse I doit passer la main, en quelque sorte, à Georges Besse II qui doit consommer l'équivalent de la production de trois tranches nucléaires en moins ; ce n'est pas rien. Cela veut dire que, là aussi, cela va abaisser sérieusement les besoins pour la France. Or, on continue à nous parler d'augmentation des besoins.

En revanche, je voudrais apporter des informations sur un autre aspect qui a été très rapidement traité de façon qui m'apparaît limite mensongère, sur la disponibilité du minerai. Je vais vous donner un exemple qui date de quelques jours, début avril, Areva a claironné qu'ils venaient de mettre en production une « super-mine », la plus étendue du monde, et pour cause, parce qu'on va voir la teneur en uranium, en Namibie, à Trekkopje. Cette mine, il faut savoir que ce n'est pas 3 pour 1 000, ce n'est pas 3 kilogrammes pour une tonne, c'est 120 grammes pour une tonne qu'elle recèle. Pour aller remuer les millions de tonnes nécessaires pour arriver à faire cela, il va falloir, ensuite, compléter avec une installation pour lixiviation en tas, c'est-à-dire qu'on met le minerai en tas et on déverse de l'acide dessus ; vous imaginez les quantités d'acide qu'il faut. Pour cet acide, il faut de l'eau douce, c'est en plein désert, donc usine de désalinisation à 45 kilomètres de là, eau douce qui, d'ailleurs, n'est absolument pas prévue d'être distribuée à la population, c'est uniquement pour la mine, une voie ferrée spécifique de 45 kilomètres, de l'électricité qui soit se fera au charbon à côté, soit nécessitera une autre centrale, donc des frais et des investissements énormes, tout ceci pour 12 ans d'exploitation.

Après, on nous dit qu'il y a tout l'uranium que l'on veut, qu'on ne va pas en manquer, etc. Si Areva s'est battue pour mettre en œuvre cette mine, c'est qu'il y a déjà pénurie. Si on ne le sait pas, je rappelle qu'on est aux alentours de 70 % de la ressource qui est d'origine minière. Le reste est en

grande partie issu des stocks venant de la guerre froide, qui étaient très enrichis au niveau militaire et qui sont redilués et cela arrive à la fin ; il est question de fin en 2015. On cherche actuellement énormément, mais là où on a du minerai à forte teneur, par exemple au Canada...

M. HOUI.- Madame, vous avez dépassé les trois minutes largement.

Mme BARBIER.- ... ce sont des situations géologiques extrêmement fragiles, inondations, cela fait des années qu'elle ne peut pas être en utilisation et on prévoit encore plusieurs années avant qu'elle continue.

Nous avons ainsi toute une série de choses dont j'espère qu'elles pourront être détaillées à la réunion du 10 juin sur le cycle de vie et qui pourront faire apparaître que les chiffres qui nous ont été fournis : 5,5 milliards, 11 milliards, 22 milliards, c'est joli, on double à chaque fois, c'est purement fantasmagique et très éloigné de ce qu'on peut avoir, par exemple, dans les dossiers de l'OCDE et encore plus quand on va suivre les résultats réels des mines, pour ceux qui sont encore un peu transparents, actuellement. (*Applaudissements.*)

M. HOUI.- Je vais passer la parole une dernière fois au maître d'ouvrage, je demanderai à Madame Arditi, en quelques secondes, de dire les mots qu'elle voulait à destination de l'État et on conclura là.

M. DUPUIS.- Pour ce qui concerne les incitations pour les entreprises, nous sommes effectivement soumis à la directive européenne 2004-17 et sa transposition en droit français, qui nous oblige à mettre nos contrats en concurrence avec des appels d'offres, mais ce ne sont pas des appels d'offres systématiquement au moins-disant ; ce n'est pas vrai ; nous avons la possibilité de recourir aussi à la « mieux-disance », c'est-à-dire de prendre en compte des critères autres que simplement le prix de la prestation et nous ne nous privons pas de le faire.

Bien évidemment, nous aurons des incitations à l'emploi local et, notamment, nous prévoyons de mettre dans nos appels d'offres, la loi nous y autorise, des clauses d'insertion sociale, qui permettent effectivement de favoriser le recours à de la main-d'œuvre en difficulté : chômage de longue durée, etc. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle au niveau du chantier de Flamanville. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, les emplois qui ont été créés par les entreprises sur le chantier de Flamanville sont occupés à quasiment 50 % par des gens de la région de Flamanville.

Pour ce qui concerne l'usine Georges Besse II, qui sera effectivement moins consommatrice d'électricité que l'usine Georges Besse I, je vous renvoie dans notre dossier du maître d'ouvrage au graphique de la page 28 ; c'est indiqué en toutes lettres : « *l'arrêt de l'usine d'Eurodif introduit un infléchissement dans les consommations d'électricité à partir de 2011-2012* ».

Enfin, pour ce qui concerne les disponibilités du minerai, je propose effectivement que l'on renvoie cela à la réunion du 10 juin, dans la mesure où M. Barré, d'Areva, a été obligé de nous quitter et que c'est lui qui aurait pu apporter les éléments de réponse sur cette problématique très spéciale.

M. HOUI.- Madame Arditi, quelques secondes, puis Monsieur Fontaine, qui risque d'avoir le dernier mot.

Mme ARDITI.- Juste un mot, parce qu'on a un représentant de l'État ici. On a beaucoup parlé du Grenelle, on a beaucoup parlé de ces énergies renouvelables. Si vous suivez l'actualité, vous savez qu'aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, passe le Grenelle 2, que ce Grenelle 2 a dans sa manche un nombre d'amendements qui, s'ils passent tous, et l'État les a tous approuvés, va définitivement tuer toute possibilité de développer l'éolien en France ; c'est énorme ! On va, par exemple, classer les éoliennes avec les 20 000 installations les plus dangereuses de France. Le danger de l'éolienne...

On a eu un rapport, chacun en a entendu parler, très anti-éolien, où il est même écrit : classer les éoliennes là-dedans n'est pas très intéressant, ce n'est pas inadapté, mais on va le faire quand même

parce que cela fait de la difficulté réglementaire en plus, on va obliger à avoir des garanties financières pour le démantèlement... Laissez-moi rigoler ! Démanteler une centrale, vous démontez 24 boulons et, en plus, vous récupérez le matériel.

Je ne veux pas les détailler, mais la question que je pose à l'État est : avez-vous des moyens pour empêcher que ceci passe ? Sinon, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en fasse, cela voudra dire qu'on a fait du cinéma au Grenelle, c'est-à-dire qu'on n'a pas parlé du nucléaire, alors les énergies renouvelables, vous pouvez en causer, allez-y, ce n'est pas grave, vous pouvez en mettre, ce n'est pas grave, et après, derrière, on s'arrange pour que les mesures que l'on met en place les rendent carrément impossibles !

D'ailleurs, vous le savez d'avance, puisque votre dossier, qui a quand même quelques mois, écrit, au fond : « *On a quand même un peu des doutes que l'on arrive à faire tout ce que l'on a promis sur l'éolien* ». Effectivement, je pense que vous aviez déjà des informations sur ce qu'il y avait dans les tuyaux, on a commencé à voter une partie au Sénat, la suite est en train d'arriver, donc Monsieur le Représentant de l'État, allez-vous faire quelque chose pour tenir vos engagements ou est-ce que tout cela était du vent jusqu'au bout ? (*Vifs applaudissements.*)

M. HOUI.- Monsieur Fontaine, voulez-vous ou pouvez-vous répondre ?

M. FONTAINE.- Je peux vous dire qu'actuellement, le projet de texte est à l'examen au Parlement ; il est passé au Sénat et passe à l'Assemblée prochainement.

À ce stade, je ne peux pas me positionner par rapport à des amendements qui ont été présentés. La volonté, on l'a bien affichée ; dans la PPI, on a des objectifs ambitieux, que ce soit sur terre ou en mer ; vous parlez d'éolien. Ensuite, vous avez dit qu'on allait assimiler les éoliennes aux installations les plus dangereuses...

Mme ARDITI.- Les gens disaient : « *On ne les fera pas à autorisation* », mais si, à autorisation...

M. HOUI.- Madame Arditi, laissez M. Fontaine répondre !

M. FONTAINE.- Ce sont des amendements qui sont actuellement en examen au Parlement, donc je ne peux pas...

Mme ARDITI.- Quelle est la capacité du gouvernement, face à ces parlementaires, d'arrêter cette opération ? Je vous le dis sérieusement, parce que là, en ce moment, c'est tout le monde de l'éolien qui se dit : « *Si cela se passe, on se tire de France, ce n'est plus la peine, il n'y en aura plus, ciao !* » Que pouvez-vous faire ?

M. FONTAINE.- Je pense très honnêtement qu'un cadre réglementaire a vocation à donner une visibilité aux acteurs pour se positionner.

Aujourd'hui, il y a des amendements pour éventuellement faire évoluer le cadre dans lequel peut s'inscrire, par exemple, le développement de l'éolien. Ensuite, une visibilité sera donnée aux acteurs sur le sujet. Derrière, il n'y a aucune raison que nous ne parvenions pas à nos objectifs.

M. HOUI.- Je vous propose qu'on en reste là. Il reste encore huit réunions, vous avez encore la possibilité de vous exprimer. Il y a notamment une réunion à Eu qui abordera le problème de la politique énergétique régionale.

Prochain rendez-vous la semaine prochaine à Envermeu sur le thème : sécurité, sûreté, transparence.

À bientôt autour d'un verre !

La séance est levée à 21 heures 45.